

## Bulletin officiel n° 33 du 13 septembre 2012

### Sommaire

#### Organisation générale

##### Commissions

Commissions professionnelles consultatives instituées auprès du ministre chargé de l'éducation nationale  
décret n° 2012-965 du 20-8-2012 - J.O. du 22-8-2012 (NOR : MENE1229414D)

##### Commissions

Commissions professionnelles consultatives instituées auprès du ministre chargé de l'éducation nationale  
arrêté du 20-8-2012 - J.O. du 22-8-2012 (NOR : MENE1229464A)

##### Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire

liste du 25-7-2012 - J.O. du 25-7-2012 (NOR : CTNX1228755K)

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Classe terminale, série sciences et technologies de la santé et du social

Programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique  
arrêté du 15-6-2012 - J.O. du 4-7-2012 (NOR : MENE1226451A)

##### Classe terminale, série sciences et technologies de la santé et du social

Programme de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaines  
arrêté du 25-6-2012 - J.O. 4-7-2012 (NOR : MENE1226488A)

##### Classe terminale, série sciences et technologies de la santé et du social

Programme de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales  
arrêté du 25-6-2012 - J.O. du 4-7-2012 (NOR : MENE1226480A)

##### Classe terminale, série sciences et technologies du management et de la gestion

Programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique  
arrêté du 15-6-2012 - J.O. du 4-7-2012 (NOR : MENE1226469A)

##### Baccalauréat professionnel

Programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparatoires à la spécialité « cuisine », à la spécialité « commercialisation et services en restauration » et à la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » et programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires à la

spécialité « accompagnement, soins et services à la personne »  
arrêté du 17-7-2012 - J.O. du 31-7-2012 (NOR : MENE1229669A)

### **Actions éducatives**

Opération « Pièces jaunes » 2013  
note de service n° 2012-109 du 4-7-2012 (NOR : MENE1226573N)

### **Actions éducatives**

Parlement des enfants 2012-2013  
note de service n° 2012-137 du 5-9-2012 (NOR : MENE1233176N)

## **Personnels**

### **Mouvement**

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie et affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée de février 2013  
note de service n° 2012-130 du 21-8-2012 (NOR : MENH1229807N)

### **Mouvement**

Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte - rentrée 2013  
note de service n° 2012-131 du 21-8-2012 (NOR : MENH1229809N)

### **Mouvement**

Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée 2013  
note de service n° 2012-132 du 21-8-2012 (NOR : MENH1229811N)

## **Mouvement du personnel**

### **Conseils, comités et commissions**

Nominations au Conseil supérieur de l'éducation  
arrêté du 11-9-2012 (NOR : MENJ1200367A)

### **Nomination**

Nomination et détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Lyon  
arrêté du 21-8-2012 (NOR : MENH1200345A)

## **Informations générales**

### **Appel à candidature**

Programme d'études en Allemagne, formation à l'enseignement bilingue pour professeurs d'histoire et géographie stagiaires ou titulaires en 1ère ou en 2ème année  
avis du 10-9-2012 (NOR : ESRC1200308V)

## Organisation générale

### Commissions

---

#### Commissions professionnelles consultatives instituées auprès du ministre chargé de l'éducation nationale

NOR : MENE1229414D

décret n° 2012-965 du 20-8-2012 - J.O. du 22-8-2012

MEN - DGESCO A2-3

---

Vu code l'éducation, notamment article L. 335-6 ; code du travail ; décret n° 2006-672 du 8-6-2006 modifié ; avis du CSE du 28-6-2012

---

**Article 1** - Sont instituées auprès du ministre chargé de l'éducation nationale et pour une durée de cinq ans renouvelables les commissions professionnelles consultatives ci-dessous énumérées :

- métallurgie ;
- bâtiment, travaux publics, matériaux de construction ;
- chimie, bio-industrie, environnement ;
- alimentation ;
- métiers de la mode et industries connexes ;
- bois et dérivés ;
- transport, logistique, sécurité et autres services ;
- communication graphique et audiovisuel ;
- arts appliqués ;
- commercialisation et distribution ;
- services administratifs et financiers ;
- tourisme, hôtellerie, restauration ;
- coiffure, esthétique et services connexes ;
- secteur sanitaire et social, médico-social.

**Article 2** - Dans le champ professionnel relevant de leur compétence, les commissions professionnelles consultatives émettent des avis et formulent des propositions sur :

- 1° la définition des spécialités des diplômes professionnels relatifs aux professions des divers secteurs d'activité, incluant notamment le référentiel des activités professionnelles, le référentiel de certification, le règlement d'examen et la définition des épreuves ;
- 2° la définition des séries et le contenu des enseignements technologiques du baccalauréat technologique ;
- 3° la cohérence des diplômes professionnels et technologiques compte tenu de l'évolution des professions et de leur secteur d'activité, en prenant en compte l'ensemble des certifications existantes.

Elles peuvent également être saisies par le ministre chargé de l'éducation nationale de toute question générale ou particulière touchant à la voie technologique et à la formation professionnelle initiale et continue.

**Article 3** - Les commissions professionnelles consultatives comprennent, outre les représentants des organisations représentatives d'employeurs et de salariés mentionnés par l'article L. 335-6 du code de l'éducation susvisé, des représentants des pouvoirs publics et des personnalités qualifiées, sans que le nombre des représentants de ces deux catégories puisse être supérieur à celui des représentants des dites organisations représentatives.

**Article 4** - Les membres des commissions professionnelles consultatives sont nommés par le ministre chargé de l'éducation nationale pour une durée maximale de cinq ans.

**Article 5** - Le directeur général de l'enseignement scolaire convoque les commissions professionnelles consultatives. Il arrête l'ordre du jour sur proposition de leur président.

**Article 6** - Un suppléant est désigné pour chaque membre titulaire des commissions professionnelles consultatives et le remplace en cas d'absence.

**Article 7** - Un membre d'une commission professionnelle consultative peut donner un mandat à un autre membre. Un membre ne peut détenir plus de deux mandats.

**Article 8** - La composition et le fonctionnement des commissions professionnelles consultatives sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.

**Article 9** - Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er septembre 2012.

**Article 10** - Le décret n° 2007-924 du 15 mai 2007 relatif aux commissions professionnelles consultatives et au comité interprofessionnel consultatif institués auprès du ministre chargé de l'éducation nationale est abrogé à compter du 1er septembre 2012.

**Article 11** - Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 20 août 2012

Jean-Marc Ayrault

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,

Vincent Peillon

## Organisation générale

### Commissions

---

#### **Commissions professionnelles consultatives instituées auprès du ministre chargé de l'éducation nationale**

NOR : MENE1229464A

arrêté du 20-8-2012 - J.O. du 22-8-2012

MEN - DGESCO A2-3

---

Vu code de l'éducation, notamment article L.335-6 ; code du travail ; décret n° 2012-965 du 20-8-2012 ; avis du CSE du 28 juin 2012

---

**Article 1** - La composition des commissions professionnelles consultatives instituées auprès du ministre chargé de l'éducation nationale est fixée comme suit :

1° dix représentants des employeurs, y compris, le cas échéant, ceux du secteur public, et des artisans sont proposés par les organisations syndicales les plus représentatives et comprennent, si possible, au moins un membre de la commission paritaire nationale de l'emploi d'une des branches correspondantes ;

2° dix représentants des salariés sont proposés par les organisations syndicales les plus représentatives et comprennent, si possible, au moins un membre de la commission paritaire nationale de l'emploi d'une des branches correspondantes ;

3° dix représentants au maximum des pouvoirs publics sont désignés par les ministres intéressés dont au moins un représentant du ministre chargé de la formation professionnelle, deux représentants du ministre chargé de l'éducation nationale, des représentants des ministères compétents en raison de la nature des certifications dont la commission a à connaître, un représentant du Centre d'études et de recherche sur les qualifications ;

4° dix personnalités qualifiées :

a) cinq représentants des personnels enseignants du second degré ; un représentant est proposé par chacun des cinq premiers syndicats de personnel enseignant du second degré. La liste de ces syndicats est arrêtée dans l'ordre décroissant du nombre moyen de voix obtenues aux élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires nationales des corps considérés.

En outre, tout autre syndicat ayant obtenu au moins 15 % des voix aux élections soit du corps des professeurs de lycée professionnel, soit des autres corps du personnel enseignant du second degré peut désigner un représentant qui siège de plein droit avec voix consultative ;

b) un représentant des chambres de commerce et d'industrie ;

c) un représentant des chambres de métiers et de l'artisanat ;

d) deux représentants des associations de parents d'élèves les plus représentatives proposés par ces associations ;

e) un conseiller de l'enseignement technologique choisi par le ministre sur une liste rassemblant les propositions des recteurs pour chacune des commissions.

**Article 2** - Les commissions professionnelles consultatives sont présidées alternativement par un membre élu au sein du collège des employeurs et un membre élu au sein du collège des salariés lors de la première réunion de la commission.

Pendant la présidence de l'un des collèges, le représentant de l'autre collège assure la fonction de vice-président. La première présidence est déterminée par le sort.

La durée respective des fonctions des intéressés correspond à la moitié de la durée d'exercice de la commission.

En cas d'incapacité du président ou du vice-président à terminer son mandat, le collège d'origine est appelé à élire son remplaçant pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 3** - Des sous-commissions spécialisées peuvent être créées au sein d'une commission professionnelle consultative pour instruire les dossiers présentés à l'avis de cette commission.

**Article 4** - Au sein de chaque commission professionnelle consultative, la création et la rénovation des diplômes professionnels sont réalisées par des groupes d'experts des secteurs professionnels et de l'éducation. Chaque fois que nécessaire, des groupes interprofessionnels d'experts sont institués.

Les membres des groupes d'experts sont désignés par le directeur général de l'enseignement scolaire.

**Article 5** - Le programme de travail annuel de chaque commission est arrêté par le directeur général de l'enseignement scolaire.

**Article 6** - Les commissions professionnelles consultatives se réunissent au moins une fois par an.

**Article 7** - Le secrétariat général des commissions professionnelles consultatives est assuré par le bureau chargé des diplômes professionnels de la direction générale de l'enseignement scolaire. Il coordonne les travaux des diverses commissions et des sous-commissions et rédige le compte rendu de leurs réunions.

Il organise les réunions des groupes d'experts prévus à l'article 4, qu'il anime en lien avec l'inspection générale de l'éducation nationale.

**Article 8** - Les fonctions des membres des commissions professionnelles consultatives sont exercées à titre gracieux. Elles donnent lieu à autorisation d'absence ou à congé, ainsi qu'au paiement d'indemnités pour frais de déplacement et au maintien du salaire dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

**Article 9** - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

L'arrêté du 15 mai 2007 modifié relatif aux commissions professionnelles consultatives et au comité interprofessionnel consultatif institués auprès du ministre chargé de l'éducation nationale est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 10** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 20 août 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## Organisation générale

# Commission générale de terminologie et de néologie

---

### Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire

NOR : CTNX1228755K

liste du 25-7-2012 - J.O. du 25-7-2012

MEN - MCC

#### **déchet à vie longue**

Domaine : Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs-Cycle du combustible.

Définition : Déchet radioactif contenant, autrement qu'à l'état de traces, des radionucléides dont la période radioactive est supérieure à 31 ans.

Note : L'isotope 241 de l'américium, l'isotope 14 du carbone et l'isotope 129 de l'iode sont des exemples de radionucléides de période supérieure à 31 ans.

Voir aussi : déchet à vie courte, déchet à vie très courte, déchet radioactif, période d'un nucléide radioactif.

Équivalent étranger : long-lived radioactive waste.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 3 juin 2012.

Enseignements primaire et secondaire

## **Classe terminale, série sciences et technologies de la santé et du social**

---

### **Programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique**

NOR : MENE1226451A

arrêté du 15-6-2012 - J.O. du 4-7-2012

MEN - DGESCO A3-1

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 29-9-2011 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 12-3-2012 ; avis du CSE du 8-6-2012

---

**Article 1** - Le programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique en classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

**Article 3** - L'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le programme de l'enseignement de l'histoire et de la géographie est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

**Article 4** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 juin 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

### **Annexe**

#### **Classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) - Programmes d'histoire-géographie-éducation civique**

#### **Introduction**

Les programmes de la classe terminale de la série ST2S sont conçus pour enseigner aux élèves des connaissances nécessaires à la compréhension du pays et du monde dans lesquels ils vivent.

Tenant compte des spécificités de cette série et de l'horaire disponible (une vingtaine d'heures en histoire comme en géographie), ils respectent la cohérence de chaque discipline sans prétendre à l'exhaustivité, ni temporelle ni spatiale.

Le programme d'histoire est organisé autour d'étapes fondatrices du monde contemporain. Celui de géographie privilégie l'étude des territoires et l'organisation de l'espace. Tout au long, ils abordent des thèmes qui constituent des enjeux civiques majeurs pour notre société et sa jeunesse.



### 1. Les thèmes au programme de l'enseignement d'histoire et de géographie sont au nombre de six

Ils ont été choisis de manière à :

- faire bénéficier les lycéens de cette série de l'apport de l'histoire et de la géographie en matière de formation intellectuelle et de culture générale, en vue de leur réussite dans l'enseignement secondaire puis supérieur ;
- assurer la continuité avec le programme de la classe de première ;
- transmettre des éléments de culture géographique et historique communs aux lycéens de toutes les séries ;
- prendre en compte, dans toute la mesure du possible, les spécificités de la série.

En cohérence avec les programmes des séries STD2A, STI2D, STL et STMG, chaque thème articule une question obligatoire et des sujets d'étude au choix (deux pour chaque thème).

Le professeur a toute liberté pour construire son propre itinéraire en traitant les thèmes dans un ordre différent de celui de leur présentation.

### 2. L'articulation entre question et sujet d'étude est souple, mais répond à une cohérence

Les deux contribuent de manière complémentaire à l'étude du thème tout en permettant au professeur de proposer des approches et des éclairages différents.

La question obligatoire constitue le développement général du thème et bénéficie donc d'un volume horaire significatif (deux tiers du temps indiqué pour l'ensemble du thème). Le commentaire - colonne de droite - en précise les contenus. La question s'articule avec les notions indiquées, qui constituent un élément explicite et évaluable du programme.

Le sujet d'étude (le troisième tiers du temps) ouvre une possibilité de choix de contenu et d'itinéraire pédagogique. Il est choisi en fonction de la classe, de l'environnement local ou régional du lycée, des ressources documentaires, des équilibres entre les différents champs de l'histoire et de la géographie, des projets initiés dans l'établissement. Il est forcément articulé avec la question, mais est étudié au moment que le professeur juge pertinent. Du choix de ce moment dépend une partie des objectifs attribués au sujet d'étude : en amont, il permet d'identifier quelques enjeux, problèmes et notions, développés dans le traitement de la question ; en aval, il permet d'approfondir et d'incarner certains contenus de la question.

### 3. Les démarches pédagogiques sont diversifiées et complémentaires

Elles traduisent la pluralité des voies qui permettent le questionnement et la découverte intellectuels, l'apprentissage de l'histoire et de la géographie, la préparation de l'examen.

Dans l'enseignement de la question obligatoire, le professeur met en œuvre une démonstration. Il a pour objectif l'acquisition d'un bagage factuel et notionnel, modeste mais durable, et l'ouverture des lycéens aux problématiques des sciences humaines. Il diversifie les situations d'apprentissage, en visant l'efficacité, et sans privilégier a priori le cours dialogué. Il recourt en tant que de besoin, et sans systématisme, à des documents.

Les sujets d'étude visent l'autonomisation des lycéens. Ils constituent un espace significatif (une vingtaine d'heures) de diversification pédagogique et de production effective. Le travail en autonomie est fondé à chaque fois sur un corpus documentaire construit pour poser un problème. Ce corpus comporte généralement un faible nombre de documents, afin de rendre possible une analyse non superficielle ; il est composé à partir du manuel et de l'ensemble des ressources documentaires disponibles, pour autant qu'elles soient adaptées à la classe ; il est apporté par le professeur ou par des lycéens, certains sujets d'étude incitant fortement à la réalisation de recherches documentaires par les élèves, notamment grâce à un recours aux Tice.

Ce travail en autonomie des lycéens, très majoritaire durant le traitement des sujets d'étude, ne peut produire ses fruits ni préparer à l'examen sans interventions professorales ponctuelles et ciblées.

### 4. Éducation civique, géographie et histoire

La géographie et l'histoire ont un fort potentiel d'instruction et de formation civiques ; leurs objets d'étude constituent souvent des enjeux majeurs pour notre société et sa jeunesse. Cela se vérifie dans l'ensemble des voies et à tous les niveaux d'enseignement.

Le programme de terminale ST2S est porteur de cette dimension civique, tant dans les capacités et méthodes -

« Critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.) », « Utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs) », « Confronter des situations historiques ou/et géographiques », etc. - que dans les questions obligatoires (« L'évolution politique de la Vème République depuis 1981 », « La présence de la France dans le monde ») ou les sujets d'étude (« Les femmes dans la société », « L'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française », « Les engagements militaires et humanitaires de la France dans le monde », « Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités », etc.)

## I. Tableau des capacités et méthodes

Les capacités et les méthodes présentées dans ce tableau figurent explicitement dans les objectifs d'apprentissage. Il revient à l'équipe disciplinaire d'histoire-géographie du lycée ou à chacun(e) des enseignant(e)s d'évaluer leur niveau de maîtrise à l'issue de la classe de première, de penser la progressivité de leur apprentissage au fil de l'année de terminale et de construire les situations d'enseignement les plus propices à leur maîtrise par les lycéens.

### I - Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux

1) Identifier et localiser	- nommer et périodiser les continuités et ruptures chronologiques
	- nommer et localiser les grands repères géographiques terrestres
2) Changer les échelles et mettre en relation	- situer et caractériser une date dans un contexte chronologique
	- nommer et localiser un lieu dans un espace géographique
	- situer un événement dans le temps court ou le temps long
	- repérer un lieu ou un espace sur des cartes à échelles ou systèmes de projections différents
	- mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques)
	- confronter des situations historiques ou/et géographiques

### II - Maîtriser des outils et méthodes spécifiques

1) Exploiter et confronter des informations	- identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production)
	- prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire
	- cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire, et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée

	- critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.)
2) Organiser et synthétiser des informations	- décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique
	- réaliser des cartes, croquis et schémas cartographiques, des organigrammes, des diagrammes et schémas fléchés, des graphes de différents types (évolution, répartition)
	- rédiger un texte ou présenter à l'oral un exposé construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique et géographique spécifique
	- lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou composantes essentielles ; passer de la carte au croquis, de l'observation à la description
3) Utiliser les Tic	- ordinateurs, logiciels, tableaux numériques ou tablettes graphiques pour rédiger des textes, confectionner des cartes, croquis et graphes, des montages documentaires

### III - Maîtriser des méthodes de travail personnel

1) Développer son expression personnelle et son sens critique	- utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs)
	- développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue
	- participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire
2) Préparer et organiser son travail de manière autonome	- prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plans, notions et idées clés, faits essentiels, repères chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux)
	- mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe ; prendre part à une production collective
	- utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours, pour préparer le cours ou en approfondir des aspects

## II. Programme d'histoire - Un monde en recomposition

Le programme de la classe terminale a pour objectif de montrer de grandes transformations du monde depuis 1945 : réalisations et perspectives portées par la construction européenne, défis du développement auxquels sont confrontés les nouveaux états issus de la décolonisation, adaptation du modèle politique français aux mutations et aspirations de la société.

### I - L'Europe de 1945 à nos jours (7 h 30)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A.</b> L'Europe de Yalta aux derniers élargissements de l'Union européenne (2004 et 2007)	Fédéralisme Frontière Guerre froide Monde bipolaire /multipolaire Supranationalité	A. On aborde successivement trois phases : - Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe est divisée. Elle est traversée par un conflit d'une nouvelle nature : la Guerre froide qui oppose deux modèles politiques et économiques. - Dans ce contexte l'Europe de l'Ouest s'unit sur un projet de paix et s'engage dans une construction économique et politique progressive. - L'effondrement du bloc de l'Est met fin à cette partition et l'Union européenne ouvre de nouvelles perspectives au projet européen.
<b>B.</b> Un sujet d'étude au choix : - L'Espagne : de la dictature à la démocratie et à l'intégration communautaire (1975 à nos jours) - Berlin : une ville dans l'histoire, de 1945 à nos jours		B.  - Après la dictature de F. Franco, l'Espagne s'engage dans une voie originale vers la démocratie qui s'appuie sur la monarchie, la réforme progressive, les autonomies régionales, les évolutions de la société et l'horizon de l'intégration européenne.  - Détruite en 1945, Berlin devient un révélateur de la situation des relations internationales. Divisée puis réunifiée, elle veut incarner aujourd'hui une unité retrouvée et une mémoire largement apaisée, autant d'éléments qu'elle traduit dans une démarche architecturale ambitieuse.

### II - Décolonisation et construction de nouveaux États (7 h 30)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A.</b> L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980	Anticolonialisme Décolonisation Développement Tiers monde	A. On évoque rapidement les étapes de la décolonisation. On montre que les nouveaux États indépendants d'Afrique subsaharienne doivent compter avec l'héritage colonial et le contexte international. Ils doivent également faire face à de nombreux défis : . politiques : construction d'un État, d'une unité nationale, choix et mise en œuvre d'un type de régime . économiques et sociaux : choix et mise en œuvre d'un mode de développement, intégration à l'économie internationale et rapports à l'ancienne puissance coloniale.
<b>B.</b> Sujet d'étude au choix : - Léopold Sédar Senghor (1906-2001)  L'Algérie de 1954 à 1962		B.  - Par son itinéraire intellectuel et spirituel, par ses engagements et ses choix politiques, par ses combats contre l'aliénation et pour le métissage culturel, L. S. Senghor incarne les débats du continent africain et de ses cadres à partir des années 1940-1950.  - L'Algérie est dotée d'un statut particulier au sein de l'Empire colonial français. On analyse son processus de décolonisation en montrant sa dimension singulière (guerre, violences frappant l'ensemble des composantes de la population, crise politique en métropole, etc.). On souligne que les conditions de son accès à l'indépendance ont un impact durable sur ses relations avec la France.

**III - La France sous la Vème République (7h 30)**

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A.</b> L'évolution politique de la Vème République	Alternance Cohabitation Droite/Gauche Constitution Parti politique	A. La Vème République, née en 1958-1962, instaure un nouvel équilibre entre les pouvoirs, en attribuant la primauté à l'exécutif. Après avoir rappelé ces caractéristiques, on montre comment elle a évolué sous l'effet de la bipolarisation partisane, de la présidentialisation et de la décentralisation. On analyse ensuite comment elle est confrontée aux nouveaux rapports des citoyens au politique (abstention, crise de la représentativité, etc.).
<b>B.</b> Sujet d'étude au choix : - Les femmes dans la société française  - L'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française		B.  - On montre comment la place des femmes évolue dans les domaines économique, politique, social et culturel. On structure l'étude autour de quelques moments clés. - Si les élections législatives déterminent toujours la majorité parlementaire dont sont issus le premier ministre et le gouvernement, l'élection présidentielle est devenue le pivot de la vie politique française. On montre comment elle structure l'organisation des partis politiques, mobilise les médias et suscite des débats dans l'opinion publique.

## III. Programme de géographie - La mondialisation : acteurs et territoires

L'étude est centrée sur la mondialisation. Elle analyse la construction d'un système mondial à la fois fortement hiérarchisé et interdépendant où s'accroissent les phénomènes d'intégration et de marginalisation à diverses échelles. Elle insiste sur le rôle des acteurs dans le processus en particulier celui des firmes transnationales. En réfléchissant à la place de la France dans le monde, elle permet d'étudier les critères et les limites de la puissance d'un État.

### I - Les territoires dans la mondialisation (8h 30)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A. Centres d'impulsion et inégale intégration</b>	Centre d'impulsion Interface Intégration/Marginalisation Mégalopole	A. L'organisation de l'espace mondial est dominée par l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale, l'Asie orientale. On montre les éléments relatifs de puissance et de rayonnement des trois grands centres d'impulsion et de commandement que sont les mégalopoles américaine, européenne et l'archipel mégalopolitain asiatique. On met en évidence la polarisation ou la marginalisation des autres territoires tout en précisant que cette hiérarchisation est contestée par l'émergence de nouvelles puissances économiques.
<b>B. Un sujet d'étude au choix :</b> - Londres  - Shanghai		B. - Ancienne capitale de l'Empire britannique, Londres est une métropole multi-ethnique de rang mondial par sa puissance économique et son rayonnement culturel. On étudie en particulier la City, une des premières places financières du monde, et le rôle que joue cette ville à différentes échelles. - Profitant pleinement de la dynamique du littoral chinois et de son importance croissante dans les échanges internationaux, Shanghai s'impose comme ville mondiale. Le poids du port de Yangshan et la croissance extrêmement rapide du quartier d'affaires du Pudong en constituent deux éléments majeurs. Si sa croissance est principalement localisée dans la métropole portuaire et le littoral, renforçant ainsi les disparités sociales et territoriales, la politique d'aménagement de la vallée du Yangzi tente de mieux la redistribuer vers l'intérieur du pays.

### II - La mondialisation : acteurs, flux et réseaux (7 h 30)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A. Mondialisation et firmes transnationales</b>	Acteurs spatiaux Division internationale du travail Firmes transnationales Flux Mondialisation, réseaux	A. La mondialisation introduit un système de relations complexes à l'échelle planétaire. L'analyse de cartes montre que celle-ci est dynamisée par le rôle croissant des firmes transnationales qui bénéficient de l'évolution des moyens de transports et des techniques de communication. Les FTN tissent un système de flux reposant sur des liens de complémentarité, d'échange et de concurrence entre les territoires.
<b>B. Sujet d'étude au choix :</b> - Les migrations internationales  - Transports et routes maritimes		B. - Les migrants sont des acteurs clés de la mondialisation. Ils participent au phénomène d'interdépendances des États et des sociétés. Migration des conflits, de la pauvreté ou stratégies de recherche de meilleures conditions de travail et d'existence, elles font écho aux écarts de richesse, aux guerres, aux besoins de mains-d'œuvre spécifiques. Selon les contextes économiques et sociaux, elles interrogent les sociétés et génèrent différents types de réactions des États concernés. - L'analyse des cartes à l'échelle planétaire permet d'appréhender les principales routes maritimes, les ports à rayonnement mondial, les détroits stratégiques, les zones d'insécurité. L'étude porte également sur les principaux acteurs, leur renouvellement et les enjeux de ce secteur au cœur du processus de mondialisation.

## III - La France dans le monde (6h 30)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A.</b> La présence de la France dans le monde .	Francophonie Géostratégie Puissance Zone économique exclusive	A. S'appuyant sur un long passé de rayonnement et de présence coloniale à l'échelle planétaire, tout en s'inscrivant aujourd'hui dans l'Union européenne et dans un contexte de mondialisation, la France est largement présente dans le monde. On analyse les différentes manifestations de la présence française à l'échelle mondiale dans leur diversité (diplomatique, militaire, économique, culturelle) et leurs limites.
<b>B.</b> Sujet d'étude au choix : - Les engagements militaires et humanitaires de la France et des Français dans le monde  - Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités		B.  - Dans un monde de plus en plus instable, la France conduit des interventions à caractère diplomatique, militaire et humanitaire On présente la diversité des acteurs (armée, protection civile, ONG, etc.) et le cadre dans lequel ils interviennent (mandats internationaux, accords de défense, engagement citoyen, etc.). On analyse les modalités d'intervention en montrant leurs résultats et leurs limites.  - Les Français sont de plus en plus nombreux à vivre à l'étranger pour des raisons familiales et professionnelles. Cette mobilité témoigne d'une ouverture croissante au monde et est un facteur de rayonnement et d'influence. On analyse les composantes de ce groupe, sa répartition géographique, sa représentation au sein de la République et les liens (économiques, sociaux, culturels) que les Français expatriés entretiennent avec leur pays d'origine.

Enseignements primaire et secondaire

## **Classe terminale, série sciences et technologies de la santé et du social**

---

### **Programme de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaines**

NOR : MENE1226488A

arrêté du 25-6-2012 - J.O. 4-7-2012

MEN - DGESCO A3-1

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 29-9-2011 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 25-6-2012 ; avis du CSE du 8-6-2012

---

**Article 1** - Le programme de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaines en classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

**Article 3** - L'arrêté du 13 mars 2007 fixant le programme de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaines est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

**Article 4** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 25 juin 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

### **Annexe**

 [Programme de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaines](#)



## Annexe

### Classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social - Biologie et physiopathologie humaines

#### Pôle fonctions de nutrition

Contenus	Objectifs et indications complémentaires	Niveau			
		1	2	3	4
<b>5 - RESPIRATION</b>					
Qu'est-ce que la respiration à l'échelle de l'organisme entier ? Quelles sont les causes et conséquences de certains dysfonctionnements respiratoires ?					
<b>5.1 - Anatomie et histologie de l'appareil respiratoire</b>					
Organisation de l'appareil respiratoire	Situer dans la cavité thoracique l'appareil respiratoire et le relier au cœur et aux vaisseaux (circulations systémique et pulmonaire). Identifier les organes qui le constituent.				
Histologie de la trachée et des bronches	En étudiant des coupes transversales de trachée et de bronche, faire le lien entre les structures étudiées et leurs fonctions.				
Barrière alvéolo-capillaire	À partir d'un schéma et à l'aide d'une préparation microscopique, localiser la barrière alvéolo-capillaire dans le tissu alvéolaire. Montrer la relation entre la structure de la barrière et sa fonction.				
<b>5.2 - Physiologie de l'appareil respiratoire</b>					
Intérêt de la respiration dans le métabolisme de la cellule	Mentionner la consommation du dioxygène pour produire de l'énergie à partir de biomolécules énergétiques et la formation du dioxyde de carbone.				
Les échanges gazeux	À partir de l'analyse de données expérimentales (mesures de pressions partielles), établir la nature des échanges gazeux, le sens de la diffusion des gaz entre l'air alvéolaire et le sang d'une part et entre le sang et les tissus d'autre part.				
Les formes de transport des gaz dans le sang					
- transport du dioxygène	Citer les différentes formes de transport du dioxygène. Schématiser la structure moléculaire de l'hémoglobine et indiquer le site de fixation du dioxygène. Utiliser la courbe de saturation de l'hémoglobine pour déterminer le pourcentage de dioxygène fixé au niveau des poumons et libéré au niveau des tissus.				
- transport du dioxyde de carbone	Citer les différentes formes de transport du dioxyde de carbone.				
Facteurs modulant l'affinité de l'hémoglobine pour le dioxygène	À partir de l'analyse de courbes expérimentales, montrer l'influence du pH, du CO <sub>2</sub> et de la température sur l'affinité de l'hémoglobine pour le dioxygène. Montrer l'intérêt de ces modulations lors de l'activité musculaire. Montrer les effets du CO.				
<b>5.3 - Pathologies respiratoires</b>					
Techniques d'exploration	Montrer l'intérêt diagnostique de la radiographie, de la fibroscopie, de la scanographie et de la spirométrie pour les pathologies respiratoires.				
L'asthme	Définir l'asthme. En citer les causes majeures. Reconnaître les principaux symptômes et les relier aux mécanismes physiopathologiques. Mettre en relation les traitements utilisés et les mécanismes physiopathologiques. Comparer les valeurs significatives (VEMS et CVF) obtenues par spirométrie d'un sujet sain, d'un sujet asthmatique et d'un sujet asthmatique sous traitement.				
La mucoviscidose	Définir la mucoviscidose. Préciser les régions anatomiques atteintes, les signes cliniques et paracliniques et les traitements.				
L'antibiothérapie dans le traitement des infections respiratoires	Définir les antibiotiques et présenter leur rôle dans le traitement d'une infection bactérienne. Souligner l'importance des phénomènes de résistance. Présenter le principe et l'intérêt de l'antibiogramme.				
Les conséquences pathologiques du tabagisme	Citer les principaux constituants de la fumée du tabac (nicotine, goudrons, monoxyde de carbone, substances irritantes) et préciser leurs effets physiopathologiques.				
<b>Axes et notions centrales</b> : antibiotique, appareil respiratoire, asthme, échange et transport gazeux, exploration radiographique, fibroscopie, hémoglobine, insuffisance respiratoire, mucoviscidose, pneumopathie, spirométrie, tabagisme					
<b>Racines</b> : bronch(o), laryng(o), nas(o), ox(o), pleur(o), -pnée, pneum(o), pulm(o), rhin(o), spir(o), traché(o)					
<b>Termes médicaux</b> : anémie, anoxémie, anoxie, apnée, bronchiolite, bronchite, bronchorrhée, cyanose, dyspnée, expectorations, hématoxose, hémoptysie, hypercapnie, hypocapnie, hypoxémie, hypoxie, pneumopathie					

Contenus	Objectifs et indications complémentaires	Niveau			
<b>6 - CŒUR ET CIRCULATION SANGUINE</b>					
Comment le sang circule-t-il dans l'organisme? Pourquoi et comment le fonctionnement cardiovasculaire peut-il devenir défaillant ? Comment ces défaillances peuvent-elles être détectées, prévenues, traitées ?					
<b>6.1 - Organisation et fonctionnement du cœur</b>					
Anatomie du cœur - Morphologie externe - Organisation interne	À partir d'une dissection, annoter un schéma du cœur. Observer les caractéristiques structurales et les mettre en relation avec la fonction de l'organe.				
Aspect mécanique de la révolution cardiaque : phases et paramètres	Mettre en évidence l'activité cyclique du cœur et les différentes phases de la révolution cardiaque à l'aide d'enregistrements (pressions intracardiaques, bruits du cœur, volume intraventriculaire). Définir le débit cardiaque, la fréquence cardiaque et le volume d'éjection systolique. Calculer ces valeurs à partir d'enregistrements.				
Activité électrique du cœur : automatisme cardiaque : - origine histologique de l'automatisme : le tissu nodal  - enregistrement de l'activité électrique du cœur	Nommer et localiser sur un schéma les différentes structures impliquées. À partir de résultats expérimentaux, dégager les propriétés du tissu nodal.  Définir l'électrocardiogramme (ECG). Identifier les différentes ondes sur le tracé d'un ECG normal et les associer aux phénomènes électriques et aux phénomènes mécaniques qui en découlent. Calculer la fréquence cardiaque. Comparer l'allure d'un ECG normal à celle d'ECG pathologiques.				
<b>6.2 - Circulation du sang dans les vaisseaux</b>					
Organisation générale du système circulatoire	Construire un schéma d'ensemble du système circulatoire et l'annoter.				
Histologie et propriétés hémodynamiques des vaisseaux	Comparer la structure des parois des artères, des veines et des capillaires pour établir le lien entre leur structure et leur fonction. Montrer comment les artères élastiques permettent l'établissement d'un flux sanguin continu.				
La pression artérielle	Définir pression et tension artérielles. Préciser la méthode de mesure de la pression artérielle. Donner ses valeurs physiologiques. Définir hypotension et hypertension artérielles.				
<b>6.3 - Pathologie de la circulation : l'athérosclérose</b>					
Pathogénie de l'athérosclérose  Diagnostic : angiographie, échographie, Doppler	Définir l'athérosclérose. Décrire les facteurs de pathogénicité en lien avec la prévention primaire. Citer les phases d'évolution de la pathogénie (plaque d'athérome, fibrose, sclérose). Citer ses principales localisations (coronaires, artères des membres inférieurs, artères cérébrales) et les conséquences selon les territoires concernés. Donner le principe et l'intérêt diagnostique de l'angiographie et de l'échographie. Indiquer l'intérêt du Doppler dans le diagnostic de l'athérosclérose.				
<b>6.4 - Insuffisances coronariennes : de l'angor à l'infarctus du myocarde (IDM)</b>					
Étude comparée des signes cliniques de l'angor et de l'infarctus Diagnostic et traitement de l'infarctus du myocarde	Définir et comparer les deux cardiomyopathies ischémiques.  Présenter les méthodes diagnostiques (ECG, dosage d'enzymes cardiaques dans le sang, scintigraphie cardiaque), les traitements médicamenteux (thrombolytiques, antiagrégants, vasodilatateurs) et chirurgicaux (angioplastie et pontage), et la prévention de la pathologie.  Donner le principe de la scintigraphie. Préciser son intérêt dans le diagnostic de l'IDM.				
<b>6.5 - La régulation cardiaque</b>					
L'arc réflexe  Mise en évidence expérimentale	Identifier sur un schéma les acteurs de l'arc réflexe (barorécepteurs, nerfs de Cyon-Hering, nerf X ou vague, nerf sympathique cardiaque, centres bulbaires et médullaires). À partir de l'analyse d'expériences, mettre en évidence leurs rôles dans l'arc réflexe. Montrer la mise en jeu de l'arc réflexe lors de la diminution				

Contenus	Objectifs et indications complémentaires	Niveau			
		1	2	3	4
Un exemple de régulation : la réponse à une hémorragie	de la pression artérielle.				
<b>Axes et notions centrales :</b> angiographie, athérosclérose, automatisme cardiaque, Doppler, ECG, échographie, hypertension artérielle, infarctus du myocarde, pression artérielle, révolution cardiaque, régulation du rythme cardiaque, scintigraphie					
<b>Racines :</b> angi(o), artéri(o), bar(o), cardi(o), coronar(o), hém(o), ox(o), néc(r)o, phléb(o), sclér(o), stén(o), thromb(o), vascul(o), vas(o)					
<b>Termes médicaux :</b> accident vasculaire cérébral, anévrisme, angiographie, angioplastie, angor, anoxie, anoxémie, artérite, arythmie, athérosclérose, athérectomie, athérogène, athérome, bradycardie, cardiomyopathie, embolie, fibrillation, fibrose, hémiplégie, hypertension, hypotension, hypoxémie, hypoxie, infarctus, ischémie, nécrose, pontage, précordialgie, rétrosternal, sclérose, sténose, tachycardie, thrombose, valvulopathie, vasodilatateur					

## Pôle transmission de la vie, hérédité

Contenus	Objectifs et indications complémentaires	Niveau			
		1	2	3	4
<b>7 - CELLULES, CHROMOSOMES, GÈNES</b>					
Comment s'explique la transmission des caractères génétiques de parents à enfant ? Comment s'expriment les caractères génétiques ? Comment leurs modifications entraînent-elles des pathologies ?					
<b>7.1 - Le chromosome au cours du cycle cellulaire</b>					
Structure et ultrastructure du chromosome	À partir de documents, dégager les différents niveaux d'organisation du chromosome. Préciser la composition et la structure de l'ADN.				
Présentation du cycle cellulaire	A partir de documents, mettre en évidence les différents états du chromosome au cours du cycle cellulaire. Caractériser les différentes phases du cycle cellulaire. Souligner l'importance de ce cycle dans le renouvellement cellulaire. Mentionner l'existence d'un contrôle.				
Le caryotype Caryotype normal et aberrations chromosomiques	Définir gonosomes et autosomes, aberrations chromosomiques de nombre, de structure (translocations). Établir la formule chromosomique. Repérer des anomalies. Préciser l'intérêt du caryotype dans le diagnostic prénatal.				
Génome, génotype, gène, allèles	Définir les termes. Localiser des gènes sur un chromosome (notion de locus).				
<b>7.2 - Hérédité humaine</b>					
Du génotype au phénotype ; caractères héréditaires et expression phénotypique	Définir phénotype, génotype, homozygotie, hétérozygotie, dominance, codominance et récessivité.				
Maladies héréditaires autosomiques et gonosomiques	Analyser des arbres généalogiques pour en déduire le mode de transmission des caractères héréditaires (autosomique/gonosomique, récessif/dominant/codominant) et déterminer des génotypes. Réaliser un échiquier de croisement pour évaluer la probabilité de transmission d'une pathologie à la descendance.				
<b>7.3 - Génétique moléculaire : expression de l'information génétique</b>					
Transcription Traduction et code génétique Mutations ponctuelles	Définir transcription et traduction, et donner leur localisation cellulaire. Sur un schéma, identifier les acteurs de la transcription (ARN polymérase, brin transcrit, ARN messager). Donner la composition et la structure de l'ARNm. Sur un schéma, identifier les acteurs et le résultat de la traduction (ARN messager, ARN de transfert, ribosomes, acides aminés, séquence polypeptidique formée). Donner les caractéristiques du code génétique.				
	Transcrire et traduire une séquence d'ADN. Définir et reconnaître les différents types de mutations ponctuelles. Déterminer la conséquence d'une mutation sur la séquence polypeptidique.				
<b>7.4 - Processus tumoral et cancer</b>					
Tumeur bénigne et tumeur maligne	Définir une tumeur. Comparer tumeurs maligne et bénigne. Donner les propriétés des cellules cancéreuses. À l'aide de documents, décrire les différents stades de la cancérogenèse.				
Cancérogenèse ou oncogénèse Le cancer : une maladie plurifactorielle Prévention primaire	Relier l'apparition d'un cancer à la mutation de gènes impliqués dans le contrôle de la division cellulaire. Citer les principaux agents mutagènes et les relier aux actions de prévention primaire.				
Dépistage et diagnostic :					
Examens anatomopathologiques	Définir les examens anatomopathologiques et dégager leur intérêt médical.				

Contenus	Objectifs et indications complémentaires	Niveau			
Dosage de marqueurs tumoraux et exploration par imagerie médicale	À partir d'exemples, montrer l'intérêt des méthodes d'investigation (dosage de marqueurs tumoraux, scintigraphie, radiographie, IRM, scanographie) en lien avec la prévention (dépistage et suivi).				
Principaux traitements : chimiothérapie anticancéreuse, radiothérapie, chirurgie	Donner le principe de la chimiothérapie et de la radiothérapie anticancéreuse et préciser leurs effets secondaires. Donner l'intérêt respectif de la chimiothérapie, de la radiothérapie et de la chirurgie anticancéreuses.				
Autres traitements	À partir de documents, énoncer l'existence d'autres traitements (immunothérapie, inhibiteur de la néoangiogenèse, hormonothérapie, greffe de moelle osseuse, etc.).				
<b>Axes et notions centrales :</b> ADN, allèle, cancer, chimiothérapie, code génétique, chromosome, cycle cellulaire, dosage de marqueurs tumoraux, examen anatomopathologique, gène, hérédité, IRM, maladie génétique, métastase, mutation, radiothérapie, scanographie, scintigraphie, tumeur					
<b>Racines :</b> adén(o), cancer(o), carcin(o), cary(o), chimi(o), nuclé(o), onc(o), radi(o), sarc(o)					
<b>Termes médicaux :</b> adénomégalie, allogreffe, alopecie, aplasie, biopsie, dysplasie, fibrome, frottis cervico-vaginal, hyperplasie, iatrogène, lymphome, métastase, monosomie, oncogène, néoplasie, polype, trisomie, tumeur, tumorectomie					

Contenus	Objectifs et indications complémentaires	Niveau			
		1	2	3	4
<b>8 - TRANSMISSION DE LA VIE</b>					
Comment sont produits les gamètes mâles et femelles ? Comment les cycles sexuels sont-ils régulés ? Comment est assurée la transmission de la vie ? Quels sont les moyens utilisés pour la maîtrise de la procréation ?					
<b>8.1 - Anatomie des appareils reproducteurs, gamétogenèse et fécondation</b>					
Organisation des appareils reproducteurs masculin et féminin	À partir de schémas ou de clichés d'imagerie médicale, identifier les organes des appareils reproducteurs.				
Spermatogenèse - histologie du testicule - des spermatogonies aux spermatozoïdes	Annoter des coupes de testicules. Repérer les différents stades de la spermatogenèse. Identifier les cellules et leurs caractéristiques chromosomiques (nombre de chromosomes, nombre de chromatides). Montrer le passage de l'état diploïde à l'état haploïde et ses conséquences.				
Ovogenèse et folliculogenèse - histologie de l'ovaire  - des ovogonies aux ovocytes	À partir de schémas et de coupes d'ovaires, identifier les différents stades de développement du follicule. Annoter le follicule de De Graaf. Identifier les cellules et leurs caractéristiques chromosomiques. Préciser la chronologie de l'ovogenèse.				
La rencontre des gamètes	Localiser le trajet des cellules reproductrices dans les voies génitales. Définir la fécondation et la nidation. Préciser leur localisation.				
<b>8.2 - Régulation de la fonction reproductrice</b>					
Le complexe hypothalamo-hypophysaire	Présenter l'organisation anatomique et fonctionnelle du complexe hypothalamo-hypophysaire.				
Chez l'homme : rôles de la testostérone et régulation de sa sécrétion	À partir d'expériences, dégager les rôles de la testostérone et la régulation de sa sécrétion. Expliquer le rétrocontrôle négatif. Construire un schéma de synthèse.				
Chez la femme : cycles ovarien et utérin ; contrôle hormonal de l'activité cyclique	À partir d'expériences, dégager les rôles des œstrogènes et de la progestérone en relation avec les cycles sexuels. Présenter les cycles ovarien et utérin, et montrer leur synchronisation. Expliquer les rétrocontrôles négatif et positif. Construire un schéma de synthèse.				
<b>8.3 - Stérilité et maîtrise de la procréation</b>					
Origines de la stérilité chez l'homme et chez la femme	À partir de cas cliniques et de clichés d'imagerie, identifier les différentes causes possibles de stérilité : anatomique, infectieuse et endocrinienne.				
Maîtrise de la procréation : - contraception et contragestion	À partir de documents, montrer le mode d'action de la contraception hormonale et de la contragestion. Citer les moyens de contraception mécanique.				
- aides à la procréation	Donner le principe de l'insémination artificielle, de la fécondation in vitro et transfert d'embryon (Fivete) et de l'ICSI (intra cytoplasmic sperm injection). Montrer l'intérêt de la technique en fonction de l'origine de la stérilité.				
<b>Axes et notions centrales :</b> complexe hypothalamo-hypophysaire, contraception, cycles sexuels, diploïdie, fécondation, gamètes,					

gonades, haploïdie, hormones de la reproduction, procréation médicalement assistée, stérilité
<b>Racines</b> : andr(o), cervic(o), colp(o), gynéc(o), hystér(o), mamm(o), mast(o), mén(o), métr(o), orchid(o), ovari(o), ov(o), prostat(o), -rrhée, salping(o), sperm(o), spermat(o), vagin(o)
<b>Termes médicaux</b> : aménorrhée, androgène, asthénospermie, azoospermie, cervicite, cryptorchidie, dysménorrhée, endométrie, gynécologie, hystérosalpingographie, ménopause, oligospermie, salpingite, tératospermie

## Pôle défense de l'organisme

Contenus	Objectifs et indications complémentaires	Niveau			
		1	2	3	4
<b>9 - IMMUNOLOGIE</b>					
Comment le système immunitaire distingue-t-il le soi et le non-soi ? Comment l'organisme se défend-il contre le non-soi ? Quelle prévention et quels traitements contre les maladies infectieuses ?					
<b>9.1 - Soi et non-soi</b>					
Soi, non-soi, antigènes	À partir de la description d'expériences de greffes, définir le soi et le non-soi. Citer et localiser les principaux marqueurs du soi. Définir la notion d'antigène. À partir de documents, montrer la diversité des antigènes.				
<b>9.2 - Les acteurs de l'immunité</b>					
Organes, cellules, molécules de l'immunité	Identifier, localiser et donner le rôle des organes lymphoïdes primaires et secondaires. Identifier les cellules de l'immunité et donner leurs caractéristiques cytologiques. Indiquer la présence de récepteurs spécifiques sur les lymphocytes B et T. Sur un schéma d'anticorps (IgG), localiser les chaînes lourdes et légères, les régions constantes et variables et les sites fonctionnels.				
<b>9.3 - Un exemple de mise en jeu des défenses immunitaires : une infection virale, la grippe</b>					
La grippe, le virus de la grippe et son cycle viral	Présenter les principaux symptômes de la grippe. À l'aide de schémas, repérer les principales caractéristiques structurales du virus et les étapes du cycle viral.				
La voie de contamination de la grippe Notion de barrière cutanéomuqueuse	Décrire la voie de contamination de la grippe. Préciser le rôle de barrière de la muqueuse des voies respiratoires supérieures. Présenter les différentes défenses cutanéomuqueuses.				
Immunité innée : réaction inflammatoire	Décrire les étapes de la réaction inflammatoire et ses quatre signes cliniques. Présenter en particulier le rôle et le mécanisme de la phagocytose.				
Rôles des anticorps dans la réponse antivirale : réponse acquise à médiation humorale - activation des lymphocytes B, multiplication, différenciation en plasmocytes - relation structure-fonction pour les plasmocytes - sécrétion des anticorps par les plasmocytes - trois fonctions effectrices des anticorps	Présenter l'activation spécifique des lymphocytes B, leur multiplication et leur différenciation en plasmocytes. À partir de documents, comparer les caractéristiques cytologiques des lymphocytes B et des plasmocytes. Relier les caractéristiques cytologiques des plasmocytes à leur fonction de sécrétion des anticorps. À partir de schémas de complexes immuns, expliquer le phénomène de neutralisation du virus. Définir l'opsonisation et montrer son intérêt dans la destruction des particules virales et des cellules infectées. Indiquer l'intérêt de l'activation du complément dans la destruction des cellules infectées.				
Destruction des cellules infectées : réponse acquise à médiation cellulaire Lymphocytes T cytotoxiques	Présenter l'activation et la multiplication des lymphocytes T cytotoxiques. Mettre en évidence le processus de cytolysse par les lymphocytes T cytotoxiques.				
De la pénétration de l'antigène au développement de la réponse acquise : coopération cellulaire et interaction entre immunités innée et acquise	Décrire l'activation des lymphocytes T auxiliaires par les cellules présentatrices de l'antigène. Montrer le rôle central des lymphocytes T auxiliaires dans l'activation des réponses humorale et cellulaire. Présenter à l'aide d'un schéma l'intégration des réponses innée et acquise.				
Prévention de la grippe : la vaccination, exemple de mise en jeu de la mémoire immunitaire	Caractériser les réponses primaire et secondaire. Les relier au principe de la vaccination. Relier la nécessité d'une vaccination annuelle à la variabilité génétique du virus de la grippe.				
La réponse immunitaire selon la nature de l'antigène	Comparer les réponses immunitaires mises en jeu en fonction de la localisation intra ou extracellulaire de				

Contenus	Objectifs et indications complémentaires	Niveau			
	l'agent pathogène viral ou bactérien.				
<b>9.4 - Un exemple d'immunodéficience : le sida, syndrome d'immunodéficience acquise</b>					
Le syndrome d'immunodéficience acquise (sida)	Citer les cellules cibles du virus. Décrire les phases de l'infection. Interpréter les courbes représentant l'antigénémie, les concentrations en lymphocytes T auxiliaires et en anticorps en fonction de l'évolution de l'infection. Relier l'immunodéficience à l'apparition de maladies opportunistes. Présenter l'épidémiologie de la maladie. Relier les moyens de prévention aux voies de contamination.				
<b>Axes et notions centrales</b> : anticorps, antigène, complexe immun, coopération cellulaire, épidémiologie, grippe, immunodéficience, immunité acquise, immunité innée, infection, lymphocyte, maladie opportuniste, réaction inflammatoire, sida, vaccination					
<b>Racines</b> : adén(o), derm(o), leuc(o), lymph(o), médull(o), myc(o), myél(o), phag(o), pyr(o), sér(o), splén(o), thym(o), vir(o)					
<b>Termes médicaux</b> : asthénie, asymptomatique, endémie, épidémie, leucopénie, lymphopénie, mycose, nosocomiale, pandémie, parasitose, syndrome, virémie					

Enseignements primaire et secondaire

## **Classe terminale, série sciences et technologies de la santé et du social**

---

### **Programme de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales**

NOR : MENE1226480A

arrêté du 25-6-2012 - J.O. du 4-7-2012

MEN - DGESCO A3-1

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 29-9-2011 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 18-6-2012 ; avis du CSE du 8-6-2012

---

**Article 1** - Le programme de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

**Article 3** - L'arrêté du 13 mars 2007 fixant le programme de l'enseignement des sciences et techniques sanitaires est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

**Article 4** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 25 juin 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

### **Annexe**

 [Programme de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales](#)

## Annexe

### Classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social - Programme de sciences et techniques sanitaires et sociales

#### Pôle politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale

Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
<b>7 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS DE SANTÉ PUBLIQUE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ ?</b>					
Politiques de santé publique :	<b>L'étude des politiques de santé publique s'appuiera sur des documents d'approche et de nature variées.</b>				
- Approche historique	- Illustrer l'évolution des objectifs de santé publique				
- Principes d'intervention en santé publique :					
. Veille et sécurité sanitaire . Prévention, éducation pour la santé, promotion de la santé . Restauration de la santé	- Identifier les différents principes d'intervention				
- Élaboration des politiques de santé publique :					
. Priorité sanitaire et planification	- Justifier une priorité de santé publique - Analyser un plan de santé publique (national, régional ou local) - Montrer la place du diagnostic épidémiologique dans l'élaboration d'un plan de santé publique - Expliquer l'intérêt de l'évaluation d'un plan de santé publique - Montrer la place de la lutte contre les inégalités de santé dans un exemple de plan de santé publique				
. Organisation des politiques de santé publique	- Identifier les niveaux d'organisation des politiques de santé - Identifier, pour les acteurs intervenant dans un exemple de politique de santé publique, les différents types de mission (décision, conseil, financement, évaluation) - Justifier la nécessité d'une coordination des différents acteurs - Identifier l'influence de la politique européenne sur la politique nationale de santé				
. Place de l'utilisateur : démocratie sanitaire	- Identifier la place de l'utilisateur dans les politiques de santé - Définir la notion de démocratie sanitaire				
. Politique de l'OMS	- Présenter les fonctions de l'OMS - Repérer le lien entre les priorités d'action de l'OMS et ses fonctions				
Organisation et fonctionnement des dispositifs et institutions :					
- Notion de système de santé	- Définir la notion de système de santé - Présenter schématiquement le système de santé				
- Dispositif de veille sanitaire	<b>La notion de système d'information sera construite à partir de l'étude d'un exemple.</b> - Analyser un dispositif de veille sanitaire - Identifier les missions de l'organisme chargé de la veille sanitaire au niveau national - Montrer l'importance des systèmes d'information pour la veille sanitaire				
.- Structures et actions de prévention et de promotion de la santé	<b>La diversité des structures et la pluralité des actions seront mises en évidence à partir d'exemples locaux.</b> - Repérer la diversité des structures dans la mise en œuvre d'une politique de santé publique : niveau local, niveau national - Caractériser une action menée par une structure de prévention				
- Système de soins :					
. La production des soins	<b>L'identification de la place de l'établissement de santé au sein du système de soins et la compréhension de son fonctionnement s'appuieront sur l'étude d'un établissement précis, sous forme de visites, de rencontres avec des professionnels ou d'exploitation de documents techniques.</b> - Montrer la complémentarité des différentes composantes du système de soins - Montrer comment est assurée la permanence des soins sur un territoire - Illustrer les différentes missions de service public des établissements de santé				
. Accès aux soins et réduction des inégalités	- Présenter le lien entre accès aux soins et réduction des inégalités de santé - Montrer l'importance de la protection sociale dans l'accès aux soins				
- Économie de la santé	<b>On pourra s'appuyer sur l'utilisation du tableau pour analyser les comptes de la santé.</b> - Définir les agrégats des comptes de la santé - Analyser la répartition et l'évolution des comptes de la santé - Montrer qu'il existe une régulation du système de santé - Analyser différents choix visant à assurer l'équilibre des comptes de la santé				
<b>8 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIEN-ETRE SOCIAL ?</b>					
Politiques sociales :	<b>L'étude des politiques sociales s'appuiera sur des documents d'approche et de nature variées.</b>				



Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
- Approche historique : entre bienfaisance, action sociale et développement social local	- Identifier la place de la solidarité dans l'évolution des politiques sociales - Illustrer l'évolution de la place de l'utilisateur dans les politiques sociales				
- Intervention sociale :					
. Diversité des approches en politique sociale	- Présenter la pluralité des approches (catégorielle, sectorielle, transversale) - Expliquer le choix d'une de ces approches pour un exemple de politique sociale				
. Différents modes d'intervention	- Caractériser assistance, accompagnement social et le développement social local				
- Élaboration des politiques sociales :					
. Priorités sociales	- Montrer l'intérêt d'un diagnostic des besoins sociaux sur un territoire				
. Organisation institutionnelle	- Présenter les niveaux d'organisation et les principaux acteurs des politiques sociales				
Organisation et fonctionnement des dispositifs et institutions, l'exemple des dispositifs de lutte contre la précarité, pauvreté et l'exclusion sociale :	<b>L'organisation et le fonctionnement des dispositifs et institutions seront étudiés à partir d'exemples locaux.</b>				
- Dispositifs et actions dans l'urgence ou dans la durée :	<b>L'étude de dispositifs de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale permettra de lier le diagnostic des besoins sociaux sur un territoire avec les dispositifs et actions mis en place.</b>				
. Accès aux droits	- Présenter le lien entre précarité, pauvreté ou exclusion sociale et difficulté d'accès aux droits - Présenter un dispositif facilitant l'accès aux droits				
. Prestations et offre de services	- Repérer le rôle de la redistribution des ressources - Présenter le dispositif de veille sociale - Présenter un dispositif d'insertion sociale en lien avec le diagnostic des besoins correspondant - Montrer l'intérêt de la pluralité des dispositifs : dispositif d'urgence, dispositif dans la durée				
- Structures, diversité et complémentarité :					
. Collectivités publiques	- Repérer le rôle des différents acteurs publics				
. Associations	- Illustrer la place des associations dans la lutte contre l'exclusion				
. Diversité des structures	- Montrer la diversité et la complémentarité des acteurs sur un territoire - Justifier la nécessité d'une coordination des structures				

## Rôle méthodologie

Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
<b>9. COMMENT LES ORGANISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES METTENT EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR AMELIORER LA SANTE OU LE BIEN-ETRE SOCIAL DES POPULATIONS ?</b>	La démarche de projet sera traitée en lien avec les pôles thématiques. <b>On s'assurera que les élèves ont pu étudier deux exemples de démarche de projet, partiellement ou dans leur totalité : un dans le domaine social et un dans le domaine sanitaire.</b>				
Notion d'organisation	- Identifier les composantes d'une organisation - Identifier les différents types de relations existants				
Démarche de projet :	<b>La participation des élèves à tout ou partie d'un projet situé dans un cadre institutionnel peut faciliter la compréhension de la notion de démarche et l'identification des étapes d'une démarche de projet.</b>				
- Place du projet dans le secteur sanitaire et social	- Caractériser la spécificité des actions dans le secteur sanitaire et social : cadre juridique, déontologie, éthique - Identifier la place du projet dans le secteur sanitaire et social - Présenter l'intérêt de la démarche de projet				
- Étapes de la démarche : du diagnostic à l'évaluation	- Identifier les différentes étapes de la démarche de projet - Montrer le lien entre les différentes étapes d'une démarche de projet - Identifier les contraintes d'un projet				
- Les acteurs du projet	- Identifier les différents acteurs et repérer leur rôle dans un projet				
Méthodologie :	<b>L'étude de méthodes et d'outils permettra de comprendre l'importance de la coordination des acteurs et de l'anticipation dans la démarche de projet.</b>				
- Analyse et diagnostic d'une situation, d'un problème	- Situer un projet dans son contexte institutionnel - Montrer l'importance de l'analyse d'une situation, du diagnostic d'un problème dans la démarche de projet - Appliquer la démarche d'étude pour analyser une situation				
- Conduite et mise en œuvre d'un projet	- Proposer un outil de suivi de projet et justifier son choix ; expliquer son utilisation - Montrer l'importance de la communication dans un projet				
- Évaluation	- Expliquer le rôle de l'évaluation - Justifier le choix d'un outil d'évaluation ; expliquer son utilisation				
- Perspectives et valorisation du projet	- Dégager des axes d'évolution possibles - Justifier l'intérêt de communiquer sur un projet, en interne et en externe				

Enseignements primaire et secondaire

## **Classe terminale, série sciences et technologies du management et de la gestion**

---

### **Programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique**

NOR : MENE1226469A

arrêté du 15-6-2012 - J.O. du 4-7-2012

MEN - DGESCO A3-1

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 29-9-2011 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 12-3-2012 ; avis du CSE du 8-6-2012

---

**Article 1** - Le programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique en classe terminale de la série sciences et technologies du management et de la gestion est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 juin 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

### **Annexe**

#### **Classe terminale de la série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) - Programmes d'histoire-géographie-éducation civique**

#### **Introduction**

Les programmes de la classe terminale de la série STMG sont conçus pour enseigner aux élèves les connaissances nécessaires à la compréhension du monde dans lequel ils vivent. Tenant compte des spécificités de cette série et de l'horaire disponible (une trentaine d'heures en histoire comme en géographie), ils respectent la cohérence de chaque discipline sans prétendre à l'exhaustivité, ni temporelle ni spatiale.

Le programme d'histoire est centré sur les grandes transformations du monde depuis 1945, celui de géographie privilégie l'organisation de l'espace mondial.

#### **1. Les thèmes au programme sont au nombre de six**

Ils ont été choisis de manière à :

- faire bénéficier les lycéens de cette série de l'apport de l'histoire et de la géographie en matière de formation intellectuelle et de culture générale, en vue de leur réussite dans l'enseignement secondaire puis supérieur ;
- assurer la continuité avec le programme de la classe de première ;
- transmettre des éléments de culture géographique et historique communs aux lycéens de toutes les séries ;

- prendre en compte, dans toute la mesure du possible, les spécificités de la série.

En cohérence avec les programmes des séries STD2A, STI2D, STL et ST2S, chaque thème articule une question obligatoire et des sujets d'étude au choix (deux pour chaque thème).

Le professeur a toute liberté pour construire son propre itinéraire en traitant les thèmes dans un ordre différent de celui de leur présentation.

## 2. L'articulation entre question et sujet d'étude est souple, mais répond à une cohérence

Les deux contribuent de manière complémentaire à l'étude du thème tout en permettant au professeur de proposer des approches et des éclairages différents.

La question obligatoire constitue le développement général du thème et bénéficie donc d'un volume horaire significatif (entre 5 et 4 heures). Le commentaire - colonne de droite - en précise les contenus. La question s'articule avec les notions indiquées, qui constituent un élément explicite et évaluable du programme.

Le sujet d'étude (entre 4 et 3 heures) ouvre une possibilité de choix de contenu et d'itinéraire pédagogique. Il est choisi en fonction de la classe, de l'environnement local ou régional du lycée, des ressources documentaires, des équilibres entre les différents champs de l'histoire et de la géographie, des projets initiés dans l'établissement. Il est forcément articulé avec la question, mais est étudié au moment que le professeur juge pertinent. Du choix de ce moment dépend une partie des objectifs attribués au sujet d'étude : en amont, il permet d'identifier quelques enjeux, problèmes et notions, développés dans le traitement de la question ; en aval, il permet d'approfondir et d'incarner certains contenus de la question.

## 3. Les démarches pédagogiques sont diversifiées et complémentaires

Elles traduisent la pluralité des voies qui permettent le questionnement et la découverte intellectuels, l'apprentissage de l'histoire et de la géographie, la préparation de l'examen.

Dans l'enseignement de la question obligatoire, le professeur met en œuvre une démonstration. Il a pour objectif l'acquisition d'un bagage factuel et notionnel, modeste mais durable, et l'ouverture des lycéens aux problématiques des sciences humaines. Il diversifie les situations d'apprentissage, en visant l'efficacité, et sans privilégier a priori le cours dialogué. Il recourt en tant que de besoin, et sans systématisme, à des documents.

Les sujets d'étude visent l'autonomisation des lycéens. Ils constituent un espace significatif de diversification pédagogique et de production effective. Le travail en autonomie est fondé à chaque fois sur un corpus documentaire construit pour poser un problème. Ce corpus comporte généralement un faible nombre de documents, afin de rendre possible une analyse non superficielle ; il est composé à partir du manuel et de l'ensemble des ressources documentaires disponibles, pour autant qu'elles soient adaptées à la classe ; il est apporté par le professeur ou par des lycéens, certains sujets d'étude incitant fortement à la réalisation de recherches documentaires par les élèves, notamment grâce à un recours aux Tice.

Ce travail en autonomie des lycéens, très majoritaire durant le traitement des sujets d'étude, ne peut produire ses fruits ni préparer à l'examen sans interventions professorales ponctuelles et ciblées.

## 4. Éducation civique, géographie et histoire

La géographie et l'histoire ont un fort potentiel d'instruction et de formation civiques ; leurs objets d'étude constituent souvent des enjeux majeurs pour notre société et sa jeunesse. Cela se vérifie dans l'ensemble des voies et à tous les niveaux d'enseignement.

Le programme de terminale STMG est porteur de cette dimension civique, tant dans les capacités et méthodes - « Critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.) », « Utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs) », « Confronter des situations historiques ou/et géographiques », etc. - que dans les questions obligatoires (« L'évolution politique de la Vème République », « La présence de la France dans le Monde », etc.) (« L'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française », « Les engagements militaires et humanitaires de la France dans le monde », « Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités », etc.)

## I. Tableau des capacités et méthodes

Les capacités et les méthodes présentées dans ce tableau figurent explicitement dans les objectifs d'apprentissage. Il revient à l'équipe disciplinaire d'histoire-géographie du lycée ou à chacun(e) des enseignant(e)s d'évaluer leur niveau de maîtrise à l'issue de la classe de première, de penser la progressivité de leur apprentissage au fil de l'année de terminale et de construire les situations d'enseignement les plus propices à leur maîtrise par les lycéens.

<b>I - Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux</b>	
1) Identifier et localiser	- nommer et périodiser les continuités et ruptures chronologiques - nommer et localiser les grands repères géographiques terrestres
	- situer et caractériser une date dans un contexte chronologique - nommer et localiser un lieu dans un espace géographique
2) Changer les échelles et mettre en relation	- situer un événement dans le temps court ou le temps long - repérer un lieu ou un espace sur des cartes à échelles ou systèmes de projections différents
	- mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques)
	- confronter des situations historiques ou/et géographiques
<b>II- Maîtriser des outils et méthodes spécifiques</b>	
1) Exploiter et confronter des informations	- identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production)
	- prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire
	- cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire, et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée
	- critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.)
2) Organiser et synthétiser des informations	- décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique
	- réaliser des cartes, croquis et schémas cartographiques, des organigrammes, des diagrammes et schémas fléchés, des graphes de différents types (évolution, répartition)

	- rédiger un texte ou présenter à l'oral un exposé construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique et géographique spécifique
	- lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou composantes essentielles ; passer de la carte au croquis, de l'observation à la description
3) Utiliser les Tic	- ordinateurs, logiciels, tableaux numériques ou tablettes graphiques pour rédiger des textes, confectionner des cartes, croquis et graphes, des montages documentaires

### III- Maîtriser des méthodes de travail personnel

1) Développer son expression personnelle et son sens critique	- utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs)
	- développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue
	- participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire
2) Préparer et organiser son travail de manière autonome	- prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plans, notions et idées clés, faits essentiels, repères chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux)
	- mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe ; prendre part à une production collective
	- utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours, pour préparer le cours ou en approfondir des aspects

## II. Programme d'histoire - Un monde en recomposition

Le programme de la classe terminale a pour objectif de montrer, selon une approche historique, les principales transformations du monde depuis 1945. Le panorama des relations internationales propose une vue d'ensemble qui privilégie les transformations consécutives à l'effondrement du communisme et souligne la montée en puissance des pays émergents. L'étude de la décolonisation introduit à l'analyse des problèmes rencontrés par les États qui en sont issus et qui ne peuvent trouver de solutions durables que dans un cadre international. La focalisation sur la France permet d'observer comment les mutations de la vie politique sont inséparables des mutations et des aspirations de la société

### I - Les relations internationales (10-12 h)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A.</b> Le jeu des puissances dans un espace mondialisé de 1945 à nos jours	Guerre froide Monde bipolaire/ multipolaire Terrorisme Nationalités	A. On étudie trois moments de l'histoire des relations internationales : - 1947-1949 : la coupure du monde, symbolisée par la création des deux Allemagnes, se cristallise dans la Guerre froide qui oppose deux modèles politiques et économiques. - 1989-1991 : l'effondrement du mur de Berlin et l'éclatement de l'URSS encouragent les aspirations à la démocratie, ils favorisent un réveil des nationalités qui bouleverse la carte de l'Europe. - Le début du XXIème siècle voit apparaître de nouveaux rapports de force et de nouveaux types de conflictualité. On s'interroge sur la notion de puissance pour les États-Unis, l'Union européenne, la Chine et les pays émergents.
<b>B.</b> Un sujet d'étude au choix : - Le Moyen-Orient et le pétrole  - L'Amérique latine : entre domination traditionnelle des États-Unis et remise en cause du leadership nord-américain		B. - Après avoir étudié le rôle essentiel joué par « l'or noir » dans l'évolution de la place du Moyen-Orient dans les relations internationales, on analyse les enjeux stratégiques actuels liés au pétrole dans la région. - Malgré de nombreuses contestations, l'Amérique latine a longtemps vécu et particulièrement depuis 1945, sous la domination des États-Unis. Si celle-ci reste forte, le sous-continent assiste en ce début du XXIème siècle à l'influence croissante du Brésil et aux tentatives d'affirmation de l'ALBA.

### II - Décolonisation et construction de nouveaux États (8 -10 h)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A.</b> De la décolonisation à la mise en place de nouveaux États depuis 1945	Anticolonialisme Décolonisation Développement Impérialisme Non-alignement Tiers monde/Sud	A. Après avoir rapidement évoqué les étapes de la décolonisation, on montre que les nouveaux États indépendants doivent compter avec l'héritage colonial et faire face à de nombreux défis : . politiques : construction d'un État, d'une unité nationale, choix et mise en œuvre d'un type de régime ; . économiques et sociaux : choix et mise en œuvre d'un mode de développement, intégration à l'économie internationale et rapports à l'ancienne puissance coloniale. On précise comment ces États cherchent à y répondre en fonction du contexte régional et des rapports de force mondiaux.
<b>B.</b> Sujet d'étude au choix : - L'Algérie de 1954 à 1962  - L'Union indienne à partir de 1947		B. - L'Algérie est dotée d'un statut particulier au sein de l'Empire colonial français. On analyse son processus de décolonisation en montrant sa dimension singulière (guerre, violences frappant l'ensemble des composantes de la population, crise politique en métropole, etc.). On souligne que les conditions de son accès à l'indépendance ont un impact durable sur ses relations avec la France. - L'étude décrit le système politique adopté par l'Union indienne après l'indépendance. On met en évidence les choix de développement et leur évolution, les résultats obtenus et leurs limites ainsi que la place occupée par l'Inde dans l'espace régional et sur la scène internationale.

**III- La France sous la Vème République (7 h 30)**

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A.</b> L'évolution politique de la Vème République	Alternance Constitution Cohabitation Droite/Gauche Parti politique	A. La Vème République, née en 1958-1962, instaure un nouvel équilibre entre les pouvoirs, en attribuant la primauté à l'exécutif. Après avoir rappelé ces caractéristiques, on montre comment elle a évolué sous l'effet de la bipolarisation partisane, de la présidentialisation et de la décentralisation. On analyse ensuite comment elle est confrontée aux nouveaux rapports des citoyens au politique (abstention, crise de la représentativité, etc.)
<b>B.</b> Sujet d'étude au choix : - Les femmes dans la société française  - L'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française		B.  - On montre comment la place des femmes évolue dans les domaines économique, politique, social et culturel. On structure l'étude autour de quelques moments clés. - Si les élections législatives déterminent toujours la majorité parlementaire dont sont issus le premier ministre et la gouvernement, l'élection présidentielle est devenue le pivot de la vie politique française. On montre comment elle structure l'organisation des partis politiques, mobilise les médias et suscite des débats dans l'opinion publique.

### III. Programme de géographie - La mondialisation : acteurs et territoires

L'étude est centrée sur la mondialisation. Elle analyse la construction d'un système mondial à la fois fortement hiérarchisé et interdépendant où s'accroissent les phénomènes d'intégration et de marginalisation à diverses échelles. Elle insiste sur le rôle des acteurs dans le processus en particulier celui des firmes transnationales. En réfléchissant à la place de la France dans le monde, elle permet d'étudier les critères et les limites de la puissance d'un Etat.

#### I - Les territoires dans la mondialisation (9-11h)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<p><b>A.</b> Centres d'impulsion et inégale intégration</p>	<p>Aire de puissance Centre d'impulsion Interface Intégration / Marginalisation Mégalopole</p>	<p>A. L'organisation de l'espace mondial est dominée par : l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale, l'Asie orientale. On présente les caractères spécifiques de chacune d'elles : la puissance des États-Unis, l'intégration inachevée de l'Europe occidentale et l'affirmation de l'Asie orientale. On montre les éléments relatifs de puissance et de rayonnement des trois grands centres d'impulsion et de commandement que sont les mégalopoles américaine, européenne et l'archipel mégalopolitain asiatique. On met en évidence la polarisation ou la marginalisation des autres territoires tout en précisant que cette hiérarchisation est remise en cause par l'émergence de nouvelles puissances économiques.</p>
<p><b>B.</b> Un sujet d'étude au choix : Une ville mondiale : - Londres  - Shanghai</p>		<p>- Ancienne capitale de l'Empire britannique, Londres est une métropole multi-ethnique de rang mondial par sa puissance économique et son rayonnement culturel. On étudie en particulier la City, une des premières places financières du monde, et le rôle que joue cette ville à différentes échelles. - Profitant pleinement de la dynamique du littoral chinois et de son importance croissante dans les échanges internationaux, Shanghai s'impose comme ville mondiale. Le poids du port de Yangshan et la croissance extrêmement rapide du quartier d'affaires du Pudong en constituent deux éléments majeurs. Si sa croissance est principalement localisée dans la métropole portuaire et le littoral, renforçant ainsi les disparités sociales et territoriales, la politique d'aménagement de la vallée du Yangzi tente de mieux la redistribuer vers l'intérieur du pays.</p>



## II - La mondialisation : acteurs, flux et réseaux (8-10 h)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A. Mondialisation et firmes transnationales</b>	Acteurs spatiaux Division internationale du travail Firmes transnationales Flux Mondialisation Réseaux	A. L'analyse de cartes à l'échelle planétaire permet d'appréhender un système de relations complexes tissées par la mondialisation. Celle-ci est dynamisée par le rôle croissant des firmes transnationales qui bénéficient de l'évolution des moyens de transports, de celle des techniques de communication et de la déréglementation. Elles construisent à leur avantage des liens de complémentarité, d'échange et de concurrence entre les territoires. Les nombreux flux qui en découlent sont organisés par des réseaux et des nœuds.
<b>B. Sujet d'étude au choix :</b> - Les migrations internationales  - Transports et routes maritimes		B. - Les migrants sont des acteurs clés de la mondialisation. Ils participent au phénomène d'interdépendances des États et des sociétés. Migrations des conflits, de la pauvreté ou stratégies de recherche de meilleures conditions de travail et d'existence, elles font écho aux écarts de richesse, aux guerres, aux besoins de mains-d'œuvre spécifiques. Selon les contextes économiques et sociaux, elles interrogent les sociétés et génèrent différents types de réactions des États concernés. - L'analyse des cartes à l'échelle planétaire permet d'appréhender les principales routes maritimes, les ports à rayonnement mondial, les détroits stratégiques, les zones d'insécurité. L'étude porte également sur les principaux acteurs, leur renouvellement et les enjeux de ce secteur au cœur du processus de mondialisation

## III - La France dans le monde (7-9 h)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Commentaire
<b>A. La présence de la France dans le monde</b>	Francophonie Géostratégie Puissance Zone économique exclusive	A. S'appuyant sur un long passé de rayonnement et de présence coloniale à l'échelle planétaire, tout en s'inscrivant aujourd'hui dans l'Union européenne et dans un contexte de mondialisation, la France est largement présente dans le monde. On met en évidence le rôle des territoires ultramarins dans leur environnement régional. On analyse les différentes manifestations de la présence française à l'échelle mondiale dans leur diversité (diplomatique, militaire, économique, culturelle) et leurs limites.
<b>B. Sujet d'étude au choix :</b> - Les engagements militaires et humanitaires de la France et des Français dans le monde  - Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités		B. - Dans un monde de plus en plus instable, la France conduit des interventions à caractère diplomatique, militaire et humanitaire On présente la diversité des acteurs (armée, protection civile, ONG, etc.) et le cadre dans lequel ils interviennent (mandats internationaux, accords de défense, engagement citoyen, etc.). On analyse les modalités d'intervention en montrant leurs résultats et leurs limites. - Les Français sont de plus en plus nombreux à vivre à l'étranger pour des raisons familiales et professionnelles. Cette mobilité témoigne d'une ouverture croissante au monde et est un facteur de rayonnement et d'influence. On analyse les composantes de ce groupe, sa répartition géographique, sa représentation au sein de la République et les liens (économiques, sociaux, culturels) que les Français expatriés entretiennent avec leur pays d'origine.

Enseignements primaire et secondaire

## Baccalauréat professionnel

---

**Programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparatoires à la spécialité « cuisine », à la spécialité « commercialisation et services en restauration » et à la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » et programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires à la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne »**

NOR : MENE1229669A

arrêté du 17-7-2012 - J.O. du 31-7-2012

MEN - DGESCO A2-3

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 10-2-2009 modifié ; arrêté du 11-5-2011 ; arrêtés du 31-5-2011 ; avis du CSE du 11-4-2012

---

**Article 1** - Le programme de mathématiques pour les classes préparatoires à la spécialité « cuisine », à la spécialité « commercialisation et services en restauration » et à la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » du baccalauréat professionnel, créées par les arrêtés susvisés, est le programme du groupement C défini par l'[arrêté du 10 février 2009](#) susvisé.

**Article 2** - Le programme de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires à la spécialité « accompagnement, soins et services à la personne » du baccalauréat professionnel créée par l'arrêté susvisé comprend les modules spécifiques HS5 et HS6 définis par l'[arrêté du 10 février 2009](#) susvisé.

**Article 3** - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session d'examen 2014.

**Article 4** - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 juillet 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

### Actions éducatives

---

#### Opération « Pièces jaunes » 2013

NOR : MENE1226573N

note de service n° 2012-109 du 4-7-2012

MEN - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

---

Depuis 1995, le ministère de l'éducation nationale est un partenaire actif de l'**Opération « Pièces jaunes »**, campagne organisée par la Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France en faveur des enfants et des adolescents hospitalisés. Grâce à cette action, la fondation répond aux demandes des équipes hospitalières des services pédiatriques et développe des centaines de projets qui améliorent les conditions d'hospitalisation des jeunes patients. Près de sept mille projets ont été financés en une vingtaine d'années.

L'opération « Pièces jaunes » 2013 se déroulera **du 9 janvier au 16 février 2013**.

#### Une démarche d'éducation à la citoyenneté

Comme les années précédentes, les enseignants du premier degré et leurs élèves sont invités à devenir « **classe solidaire** » dans le cadre d'une démarche pédagogique d'éducation à la citoyenneté et de découverte de l'hôpital. Cette campagne constitue en effet une occasion privilégiée d'aborder de manière concrète les notions de fraternité et de solidarité qu'il est possible de développer en faveur des enfants hospitalisés.

Elle permet aussi de parler de l'hôpital aux enfants bien portants, pour leur permettre de mieux cerner cet univers souvent inconnu et de créer un premier lien avec leurs camarades hospitalisés.

#### Un accompagnement pédagogique pour la classe

La Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France adressera un courrier à toutes les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat pour informer les enseignants de l'opération et leur proposer d'y participer. Ces derniers pourront s'inscrire par le biais du coupon-réponse ou sur internet à l'adresse <http://www.piecesjaunes.fr/> **dès la rentrée scolaire 2012-2013**.

Afin d'accompagner les enseignants dans leur démarche pédagogique, un dossier est conçu par le Centre national de documentation pédagogique (CNDP). Il porte cette année sur le thème suivant : « **Protections et défenses du corps humain face aux agressions extérieures** ».

Ce dossier pédagogique sera envoyé sur commande à toutes les « classes solidaires » à partir de la fin du mois d'octobre 2012. Par ailleurs, les enseignants peuvent consulter l'ensemble des ressources pédagogiques élaborées depuis 2007 sur le site dédié du CNDP : [www.cndp.fr/piecesjaunes](http://www.cndp.fr/piecesjaunes).

#### Un encouragement à développer des initiatives solidaires dans et en dehors de l'école

En plus du travail pédagogique réalisé en classe, l'ensemble des membres de la communauté éducative peut s'associer aux événements organisés dans toute la France et développer des initiatives pendant la campagne. Les enseignants peuvent, par ailleurs, informer les élèves et leur famille de la possibilité de retirer dans les bureaux de poste une tirelire pour y déposer des pièces.

Je vous précise que toutes ces informations sont accessibles sur le site Éduscol à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/piecesjaunes>.

Je vous remercie du concours que vous apporterez à la réussite de cette opération.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

### Actions éducatives

---

#### Parlement des enfants 2012-2013

NOR : MENE1233176N

note de service n° 2012-137 du 5-9-2012

MEN - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur de l'académie de Paris ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

---

En 2012-2013, le Président de l'Assemblée nationale et le ministre de l'éducation nationale organisent conjointement la **18ème édition du Parlement des enfants**. La séance finale, qui rassemble au Palais-Bourbon les 577 délégués juniors des classes participantes, se tiendra cette année le **samedi 8 juin 2013**.

#### 1. Une leçon d'éducation civique grandeur nature

Renouvelé avec succès depuis 1994, le Parlement des enfants offre aux élèves une leçon d'éducation civique grandeur nature. Chacune des classes de CM2 qui y participe est invitée à élaborer collectivement une proposition de loi et à élire un délégué junior. Le jour du vote solennel au Palais-Bourbon, les délégués juniors choisissent la proposition de loi qui leur paraît la plus intéressante parmi les trois sélectionnées par un jury national. Cette opération, qui favorise la pratique du dialogue et du débat démocratique, constitue une occasion privilégiée de travailler l'acquisition des compétences sociales et civiques du socle commun de connaissances et de compétences. Elle s'inscrit dans les programmes d'instruction civique et morale du cycle des approfondissements de l'école primaire, en particulier « l'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales », et « les règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie ».

#### 2. Le thème 2012-2013

Les classes retenues doivent rédiger une proposition de loi de leur choix sur le **thème annuel** proposé. En 2012-2013, les classes sont invitées à réfléchir sur la devise : « **Liberté, égalité, fraternité** ».

Ce thème offre l'occasion de réfléchir aux grands principes contenus dans la devise officielle de la République française et à leur application dans la vie quotidienne, notamment sur les questions suivantes :

- articulation des libertés individuelles et de la vie en société, respect d'autrui et de ses choix ;
- égalité filles-garçons / hommes-femmes, lutte contre les discriminations ;
- vivre ensemble dans une communauté nationale et européenne, accueillir la diversité des cultures, approfondir la solidarité nationale.

#### 3. Le déroulement de l'opération

##### 3.1 Envoi des candidatures et sélection des classes

L'opération prévoit la participation **d'une classe de CM2 par circonscription électorale** sur la base de la carte de circonscriptions en vigueur lors des élections législatives de 2012. Toutes les classes de CM2 des écoles publiques ou privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. L'enseignant qui souhaite participer à l'opération est invité à envoyer sa candidature au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) avant le **14 novembre 2012**.

Il explique, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l'opération. Il n'oublie pas de mentionner les coordonnées complètes de l'école, le nom du député et le numéro de la circonscription électorale et, dans la mesure du possible, une adresse électronique où il peut être facilement joint. Le DASEN choisit une classe par circonscription électorale, après consultation, s'il le juge utile, d'une commission de sélection. **Si aucune classe ne s'est portée volontaire dans une circonscription, il lui appartiendra d'en désigner une. Il veillera par ailleurs à ce que la même école ne soit pas sélectionnée plusieurs années consécutives.**

La liste des classes retenues dans chaque département est envoyée par les DASEN à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B3-4) **par voie électronique** ([parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)) **impérativement avant le 23 novembre 2012**. Cette liste sera établie sur le **formulaire de type 1** téléchargeable sur le site Éduscol du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>.

### 3.2 Désignation des délégués des élèves et de leurs accompagnateurs

Les élèves mandatent un de leurs camarades pour les représenter lors de la séance à l'Assemblée nationale, le samedi 8 juin 2013. Un suppléant doit être également désigné afin de pallier une éventuelle défaillance de l'élève choisi. Pour faciliter l'organisation, il est nécessaire que le délégué, son suppléant et la personne qui accompagnera chacun d'entre eux à Paris soient désignés tôt dans l'année. L'enseignant doit s'assurer auprès des parents qu'ils autorisent la participation de leur enfant à la séance à l'Assemblée nationale et son accompagnement à Paris.

L'accompagnateur, choisi par la famille, est **obligatoirement l'un des parents, ou une personne de la famille nommément désignée par elle**. Un accord écrit doit être préalablement recueilli auprès des personnes concernées afin de permettre la communication de leur adresse personnelle.

**Seuls les enseignants dont la classe aura été désignée lauréate académique seront invités à se rendre à la séance du Parlement des enfants le 8 juin 2013 à Paris.**

**Avant le 9 janvier 2013**, la directrice ou le directeur d'école envoie à la direction des services départementaux de l'éducation nationale le nom de l'élève qui sera le représentant de sa classe, celui de son suppléant, ainsi que les noms, adresses, adresses électroniques et qualités de leur accompagnateur respectif.

Ces informations sont envoyées par les DASEN à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B3-4) **par voie électronique** ([parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)) **avant le 18 janvier 2013** sur le **formulaire de type 2** téléchargeable sur le site Éduscol à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>.

### 3.3 Élaboration des propositions de loi par les élèves

Pour aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale envoie dans le courant du mois de décembre **un colis pédagogique** composé d'une documentation à destination de l'enseignant et de brochures destinées aux élèves.

Le document transmis par les classes, rédigé au présent de l'indicatif, comprend un exposé des motifs d'une page et la proposition de loi proprement dite, comportant quatre articles au maximum, également rédigée en une page (format 21 x 29,7 cm). Les enseignants veillent à ce que les propositions relèvent bien du domaine de la loi et non du domaine réglementaire. Une note de l'Assemblée nationale sur la distinction entre le domaine de la loi et le domaine du règlement est jointe au colis pédagogique envoyé en décembre.

Les classes doivent également rédiger deux questions, l'une au ministre de l'éducation nationale, l'autre au Président de l'Assemblée nationale, qui répondront à certaines d'entre elles lors de la séance au Palais-Bourbon. Ces deux questions sont présentées sur une même page.

Le travail pédagogique peut être utilement complété par une rencontre de la classe avec le ou la député(e) de la circonscription, ou par une visite du Palais-Bourbon. Pour réserver une visite, les classes sont invitées à prendre contact avec leur député(e) le plus tôt possible.

L'enseignant adresse la proposition de loi de sa classe accompagnée des deux questions au DASEN avant le **20 mars 2013**. Aucun de ces travaux ne sera restitué. Le DASEN transmet les propositions de loi au rectorat pour

l'organisation du jury académique.

### 3.4 Sélection académique

Les jurys académiques, composés de membres désignés par la rectrice ou le recteur d'académie, se réunissent **entre le 25 et le 29 mars 2013**. Ils sélectionnent :

- une proposition de loi ;
- une question au ministre de l'éducation nationale ;
- une question au Président de l'Assemblée nationale.

Ils veillent à ce que la proposition de loi respecte les critères suivants :

- la proposition comporte un exposé des motifs et quatre articles au maximum ;
- la proposition correspond à une production réelle des enfants, respectant leur raisonnement et leur expression ;
- la proposition rend compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société ;
- la proposition se traduit dans les faits par une action réelle ou une mesure normative relevant du domaine de la loi.

La proposition de loi ainsi que le jeu des deux questions retenues sont transmis à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B3-4) par courrier et **par voie électronique**

([parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr) ; 110, rue de Grenelle, 75537 Paris SP 07).

La classe rédactrice de la proposition retenue par chaque académie recevra de l'Assemblée nationale un prix en espèces pour la mise en œuvre de projets pédagogiques.

### 3.5 Sélection nationale et séance du samedi 8 juin 2013

Le jury, composé de députés et de membres désignés par le ministère de l'éducation nationale, sélectionne, sans le classer, les quatre meilleures propositions de loi parmi celles envoyées par les jurys académiques et les collectivités d'outre-mer.

À l'issue de la réunion du jury, les quatre propositions sont mises en ligne sur le site

<http://www.parlementdesenfants.fr>, afin que les classes puissent en débattre et donner leur avis aux « délégués juniors » qui les représentent.

Le jour de la séance du 8 juin, le Président de l'Assemblée nationale et le ministre de l'éducation nationale répondent à plusieurs questions des délégués juniors, choisies parmi celles sélectionnées par les jurys académiques. Ensuite, les délégués juniors des quatre classes retenues par le jury national présentent leur proposition de loi à la tribune. Le palmarès final résulte du vote des délégués juniors.

Les quatre classes retenues sur le plan national reçoivent un prix spécifique.

### 3.6 Organisation de la journée du 8 juin 2013

L'organisation de cette phase de l'opération est assurée par les services de l'Assemblée nationale. Ceux-ci se chargeront d'informer les familles des élèves ainsi que les enseignants des classes lauréates académiques des modalités pratiques de voyage, du séjour et du déroulement de la journée à Paris. Les frais de transport sont intégralement remboursés par l'Assemblée nationale, les cas particuliers faisant l'objet d'un examen spécial.

Le regroupement d'informations et la gestion d'opérations concernant 577 classes, ainsi que le déplacement de plus de 1 100 personnes (élèves, accompagnateurs, et enseignants des classes lauréates académiques) le 8 juin à Paris constituent une lourde charge pour les services du ministère et pour ceux de l'Assemblée nationale. Ainsi, le respect du calendrier et des procédures définis par la présente note est particulièrement important pour le bon déroulement de cette opération.

Je vous remercie pour le concours que vous apporterez au succès de cette action éducative.

Renseignements sur l'opération :

- Site internet officiel : <http://www.parlementdesenfants.fr>

- Assemblée nationale : téléphone : 01 40 63 57 71/courriel : [parlement-enfants@assemblee-nationale.fr](mailto:parlement-enfants@assemblee-nationale.fr)

- Ministère de l'éducation nationale, direction générale de l'enseignement scolaire : téléphone : 01 55 55 21 55/courriel : [parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)

- Informations et documents sur Éduscol : <http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## **Annexe**

### **Calendrier 2012-2013**

#### **Avant le 14 novembre 2012**

Les classes qui souhaitent participer à l'opération envoient leur candidature au directeur académique des services de l'éducation nationale.

#### **Avant le 23 novembre 2012**

La direction des services départementaux de l'éducation nationale transmet les coordonnées des écoles retenues à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B3-4) par voie électronique ([parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)) au moyen du formulaire de type 1 téléchargeable sur Éduscol.

#### **Décembre 2012**

Dès la réception des coordonnées des classes, l'Assemblée nationale leur envoie le colis pédagogique.

#### **Avant le 9 janvier 2013**

La directrice ou le directeur d'école transmet le nom et les coordonnées du délégué junior, de son suppléant et de leur accompagnateur à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

#### **Avant le 18 janvier 2013**

La direction des services départementaux de l'éducation nationale transmet le nom et les coordonnées du délégué junior, de son suppléant et de leur accompagnateur à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B3-4) par voie électronique ([parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)) au moyen du formulaire de type 2 téléchargeable sur Éduscol.

#### **Avant le 20 mars 2013**

Les classes envoient leurs travaux (propositions de loi et deux questions) au directeur académique des services de l'éducation nationale de leur département.

#### **Mi-mars**

L'Assemblée nationale envoie la circulaire « transports et organisation de la journée » aux participants.

#### **Entre le 25 et le 29 mars 2013**

Les rectorats réunissent les jurys académiques qui sélectionnent les meilleurs travaux.

La sélection est transmise dans les meilleurs délais à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B3-4) par courrier (« Parlement des enfants » 110, rue de Grenelle -75537 Paris SP 07) et voie électronique ([parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)).

#### **Avant fin avril 2013**

Les écoles lauréates académiques transmettent directement à l'Assemblée nationale des RIB ou RIP permettant le versement du prix en espèces.

#### **Mi-mai**

L'Assemblée nationale envoie aux participants les badges et les invitations.

#### **13 mai 2013**

Le jury national est réuni pour sélectionner les quatre meilleures propositions de loi qui sont mises en ligne sur le site : <http://www.parlementdesenfants.fr/>

#### **2ème quinzaine de mai**



Les quatre propositions de loi lauréates sont discutées en classe.

**Samedi 8 juin 2013**

Les 577 délégués juniors sont réunis au Palais-Bourbon pour le Parlement des enfants.

## Personnels

### Mouvement

---

#### Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie et affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée de février 2013

NOR : MENH1229807N

note de service n° 2012-130 du 21-8-2012

MEN - DGRH B2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Mayotte ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Références :

- décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 ;
- décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 ;
- décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 ;
- convention du 18 octobre 2011.

La note de service n° 2011-138 du 22 août 2011 est abrogée.

---

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie et à une affectation à Wallis-et-Futuna pour la rentrée scolaire de février 2013.

Occuper un poste dans ces collectivités implique de la part des candidats un engagement professionnel et une capacité d'adaptation importants. Ils sont donc invités à lire très attentivement la présente note et à consulter le site des vice-rectorats.

#### I - Conditions de recrutement

Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, du CAEI/Capsais/Capa-SH, ou du diplôme de psychologue scolaire peuvent faire acte de candidature.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, aucune liste des postes vacants n'est publiée.

À Wallis-et-Futuna, un seul poste est à pourvoir : voir fiche de poste en annexe V.

Les demandes doivent, sous peine de nullité, être formulées exclusivement au moyen des imprimés portant la mention « rentrée 2013 ».

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de l'une de ces collectivités.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils peuvent, simultanément, solliciter un changement de département et présenter une candidature pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna au titre de la même année.

**Priorité sera donnée à l'affectation en collectivité d'outre-mer et leur demande de changement de département sera alors annulée.**

#### II - Dépôt des candidatures

Ce dossier est téléchargeable sur le site Siat accessible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/pid51/les-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation.html>, rubrique **Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants/Promotion, mutation, affectation des stagiaires/Siat**.

### III - Transmission des dossier

Le dossier, une fois édité et complété, est obligatoirement signé par le candidat, puis remis avant le 14 octobre 2012 accompagné des pièces justificatives (dernier rapport d'inspection, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie du diplôme) au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier. **Les avis doivent être motivés (appréciations détaillées)**. Le dossier sera ensuite transmis au directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale du département concerné ; celui(celle)-ci, après avoir émis également son avis sur la candidature, joindra au dossier la fiche de synthèse du candidat et le transmettra au plus tard avant le 28 octobre 2012 :

- **pour la Nouvelle-Calédonie : directement au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie**, division du personnel, 1, avenue des Frères-Carcopino, BP G4, 98848 Nouméa cedex ;

- **pour Wallis-et-Futuna : un exemplaire au vice-rectorat de Wallis-et-Futuna**, BP 244, Mata-Utu 98 600 Wallis-et-Futuna, et un exemplaire au ministère, bureau DGRH B 2-1, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13.

Dans le cas où le candidat a formulé des vœux sur les deux territoires, un exemplaire du dossier est à envoyer à chaque vice-recteur.

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.

Tout retard de transmission risque de porter atteinte à l'intérêt des candidats ayant déposé leur dossier dans le délai imparti.

### IV - Procédure de sélection et notification aux candidats retenus

#### a) Nouvelle-Calédonie

Le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie procède à l'examen des candidatures et établit la liste des candidats susceptibles d'être mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie, sur le fondement d'éléments d'appréciation conformes à l'intérêt du service public de l'éducation en Nouvelle-Calédonie. Intervient ensuite une seconde phase visant à affecter les personnels sur poste.

**Nota** : les candidatures des personnels ayant parallèlement candidaté à une affectation à Wallis-et-Futuna et qui seront retenus pour ce territoire ne seront pas étudiées pour une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie.

À l'issue de la phase intra-territoriale, les candidats retenus recevront directement une proposition d'affectation du vice-recteur de Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements. Après acceptation de cette proposition d'affectation en Nouvelle-Calédonie, les intéressés devront adresser au bureau des enseignants du premier degré (bureau DGRH B2-1, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13) l'accusé de réception confirmant leur accord, accompagné d'un certificat médical délivré par un médecin généraliste attestant de l'absence de contre-indications à un séjour dans cette collectivité d'outre-mer. Au terme de cette procédure, ils recevront du bureau DGRH B2-1 un arrêté ministériel de mise à disposition auprès de la Nouvelle-Calédonie.

#### b) Wallis-et-Futuna

Lors de l'examen des dossiers en groupe de travail, seront privilégiées les candidatures des personnels :

- exerçant actuellement leurs fonctions dans l'option dont ils sont titulaires et pour laquelle ils ont postulé (seront ensuite privilégiées les candidatures des personnels titulaires de l'option mais qui n'exercent pas dans l'option avant les candidatures des personnels qui ne sont pas titulaires de l'option mais exercent dans l'option) ;
- pouvant accomplir un séjour de 2 années avant d'atteindre l'âge d'ouverture des droits à pensions ;
- justifiant d'une stabilité de poste supérieure à deux ans dans leur département de départ.

La candidature des personnels enseignants actuellement en poste à l'étranger, ou réintégrés depuis moins de 2 ans, ne sera examinée qu'en tant que de besoin.

L'enseignant qui aura été retenu par le groupe de travail recevra une proposition d'affectation avec un accusé de réception qu'il devra renvoyer avec son accord au ministère, bureau DGRH B 2-1, 72, rue Regnault 75243 Paris

cedex 13. Il devra également faire parvenir à ce même bureau un certificat médical délivré par un médecin généraliste attestant de l'absence de contre-indications à un séjour dans cette collectivité d'outre-mer. Au terme de cette procédure, il recevra du bureau DGRH B2-1 un arrêté d'affectation à Wallis-et-Futuna.

### **V - Durée de l'affectation**

En application des dispositions du [décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996](#), la durée de la mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie et de l'affectation à Wallis-et-Futuna est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.

### **VI - Prise en charge des frais de changement de résidence**

Le [décret n° 98-844 du 22 septembre 1998](#) modifié subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence à une condition de durée de service au sein de l'éducation nationale **d'au moins cinq années en métropole ou dans le même département d'outre-mer ; le décompte des cinq années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.**

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Catherine Gaudy

## **Annexe I**

### **Critères de départage des demandes pour une demande à Wallis-et-Futuna**

Ancienneté générale de service : 1 point par année  
Ancienneté dans le département : 1 point par année avec un plafond à 10 ans  
Échelon acquis au 1er septembre 2012 : 2 points par échelon  
Points hors classe : 24 points  
Ancienneté de la demande : 5 points par année (à partir de la 2ème année) avec un plafond de 25 points  
Rapprochement de conjoints : 500 points

### **Critères de départage des demandes pour une demande en Nouvelle-Calédonie**

Ancienneté générale de service : 1 point par année  
Ancienneté dans le département : 1 point par année avec un plafond à 10 ans  
Échelon acquis au 1er septembre 2012 : 2 points par échelon  
Points hors classe : 24 points  
Rapprochement de conjoints : 500 points  
Centre des intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie : 1 000 points  
Premier séjour en Com : 80 points  
Vœux liés (vœux identiques et formulés dans le même ordre) : 100 points

**NB** - L'ancienneté dans le département est prise en compte à partir de la date de titularisation. La disponibilité suspend le décompte de l'ancienneté retenue.

## **Annexe II**

### **Documents et pièces justificatives à joindre au dossier de candidature**

Pour toutes les demandes de mise à disposition ou d'affectation :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du dernier rapport d'inspection.

Pour les demandes de mise à disposition et d'affectation en rapprochement de conjoints :

- pour les agents mariés : copie du livret de famille ;
- pour les agents pacsés : copie du pacte civil de solidarité et copie de la dernière imposition commune ou distincte ;
- pour les concubins avec enfant(s) : copie de l'acte de naissance et de reconnaissance par les deux parents du (des) enfants à charge de moins de 20 ans au 1er janvier 2012 ;
- attestation de l'activité professionnelle du conjoint, sauf lorsque celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale pour lequel il suffit de rappeler le corps et le grade. Cette attestation doit être récente (moins de six mois), préciser le lieu d'exercice et la date de prise de fonctions. Ce peut être un certificat d'exercice délivré par l'employeur, une attestation d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce (artisan ou commerçant), un certificat d'inscription au conseil de l'ordre dont relève le conjoint (profession libérale) ou une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle.

### **Annexe III**

#### **Informations relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie**

Vice-rectorat, BP G4 - 98848 Nouméa cedex

Télécopieur 00 687 26 61 81

Site internet : [www.ac-noumea.nc/sitevr](http://www.ac-noumea.nc/sitevr)

Courriel : [ce.vicerektorat@ac-noumea.nc](mailto:ce.vicerektorat@ac-noumea.nc)

Rappel : en Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire commence mi-février pour se terminer vers la mi-décembre.

L'attention des personnels candidats à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie est particulièrement attirée sur les conditions de vie dans les îles Loyauté et en brousse (appellation consacrée par l'usage de tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie à l'exception de l'agglomération de Nouméa et des îles) qui nécessitent une grande capacité d'adaptation et d'intégration des ressources et des traditions locales (système coutumier). Ces conditions de vie se caractérisent par un certain isolement, qui peut parfois se traduire par des difficultés d'approvisionnement et de logement.

En outre, les lycées et lycées professionnels étant implantés à Nouméa, Poindimié (lycée), Touho (LP) et Wé (lycée polyvalent des îles), les personnels affectés hors de ces localités doivent savoir que leurs enfants scolarisés dans le second cycle long devront être hébergés en internat.

Il est donc particulièrement nécessaire de prendre contact, dès connaissance de l'affectation, avec le chef de l'établissement concerné.

Compte tenu du décalage entre les années scolaires métropolitaine et calédonienne, l'inscription dans la classe supérieure à celle suivie par l'enfant de septembre à février n'est pas systématique. Il est nécessaire de se renseigner sur la réglementation en vigueur auprès du vice-rectorat.

#### **1. Particularités des postes d'enseignants dans les petits établissements de brousse et des îles**

La langue maternelle de nombreux élèves étant autre que le français, les personnels affectés auront à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques adaptées.

#### **2. Particularités des postes enseignants dans les antennes de lycée professionnel (ALP)**

Ces antennes sont rattachées à des collèges : La Foa, Bourail, Koné, Koumac, Houaïlou, Poindimié, La Roche et Ouvéa. Ce dispositif de remédiation prépare les élèves de plus de quinze ans à des certificats d'aptitude professionnelle au développement (CAP ADAL), délivrés par modules capitalisables.

L'enseignement est fondé sur une pédagogie par objectifs, une pédagogie du projet et un contrôle continu des connaissances. Dans ce cadre, les professeurs des ALP sont amenés à exercer leurs fonctions en liaison avec les

professeurs de collège dans le cadre du cycle central (5ème et 4ème).

Quelle que soit sa spécialité, l'enseignant du premier degré affecté dans une antenne du lycée professionnel devra être capable :

- de travailler en équipe avec cinq ou six collègues, mais aussi en partenariat avec les techniciens et les artisans locaux ;
- d'ajuster ses connaissances techniques et pédagogiques aux nécessités d'un enseignement polyvalent.

### **3. Assistance médicale**

Plusieurs spécialités hospitalières sont inexistantes sur le territoire. Certaines pathologies nécessitent donc une évacuation sanitaire (Evasan) en Australie ou en métropole.

### **4 - Accueil**

Des informations et notamment un guide pratique sont disponibles sur le site du vice-rectorat :

[www.ac-noumea.nc/sitevr/](http://www.ac-noumea.nc/sitevr/)) à la rubrique « VR pratique ». Un accueil personnalisé sera réservé aux nouveaux arrivants.

## **Annexe IV**

### **Informations relatives au poste situé à Wallis-et-Futuna**

Vice-rectorat, BP 244, Mata-Utu 98600 Wallis-et-Futuna

Télécopieur : 00 681 72 20 40

Courriel : [vrwf@wallis.co.nc](mailto:vrwf@wallis.co.nc)

Site internet : <http://www.ac-wf.wf>

À Wallis-et-Futuna, l'année scolaire commence mi-février pour se terminer vers la mi-décembre.

Les personnels enseignants et administratifs affectés à Wallis-et-Futuna sont placés auprès du préfet administrateur supérieur du territoire, pour exercer sous l'autorité directe du vice-recteur. Leur mission s'exerce dans le cadre du statut du territoire (1961).

L'attention des candidats est appelée sur les conditions climatiques particulières de cette collectivité d'outre-mer (chaleur et forte hygrométrie), sur son éloignement de la métropole (vols longs et coûteux), son enclavement (la desserte aérienne se limitant actuellement à deux vols par semaine en moyenne) et l'extrême petitesse de chacune des deux îles. Compte tenu des caractéristiques de l'environnement local, un bon équilibre psychologique est requis. La consultation vivement recommandée du site internet du vice-rectorat offre un aperçu utile du système éducatif et des conditions de vie à Wallis-et-Futuna.

#### **- Enseigner à Wallis-et-Futuna**

Une affectation dans les îles Wallis-et-Futuna implique de la part des candidats un engagement professionnel et périscolaire importants. L'action pédagogique s'inscrit dans le cadre des orientations nationales et en respecte les principes. Néanmoins, une **capacité d'adaptation** à des publics scolaires différents de ceux rencontrés en métropole est requise (pratiques coutumières, difficultés langagières des enfants). Les agents doivent montrer une réelle aptitude à comprendre les traits spécifiques de l'environnement culturel et disposer d'un bon sens relationnel. Il est notamment important de considérer le fait que le wallisien et le futunien sont les langues utilisées dans la vie quotidienne par la population locale.

L'enseignement primaire est concédé dans cette collectivité d'outre-mer à la mission catholique. L'attention des candidats dont les enfants sont scolarisés dans le secondaire est attirée sur le nombre limité de sections et d'options proposées.

Dès qu'ils auront connaissance de leur affectation sur le territoire, les personnels concernés feront connaître la date de leur arrivée par télécopie ou par courriel au vice-rectorat des îles Wallis-et-Futuna ((681) 72 20 40). Attention, la collectivité d'outre-mer ne comptant qu'une cinquantaine de chambres d'hôtel, des contacts pris depuis la métropole avec des collègues déjà installés peuvent s'avérer utiles, au moins pour l'hébergement des premiers jours. Le vice-rectorat dispose d'une liste de logements offerts à la location qu'il met à disposition des nouveaux arrivants afin de les

aider dans leur recherche personnelle.

#### **- Conditions sanitaires**

Le service de santé de Wallis-et-Futuna est composé de deux hôpitaux (un dans chaque île). Celui de Mata-Utu (Wallis) compte 16 lits de chirurgie, 23 lits de médecine et 14 lits de maternité ; il est relayé par trois dispensaires avec un cabinet dentaire dans chaque district. Il est procédé en cas de besoin à des évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française ou l'Australie. L'hôpital de Futuna compte 21 lits dont 7 de maternité et un cabinet dentaire. L'attention des candidats porteurs de pathologies particulières, ou sujets à des traitements spécifiques, est appelée sur les délais de mise en œuvre nécessaires pour certains traitements ou l'absence de disponibilité de certains médicaments particuliers.

D'une manière générale, les conditions sanitaires dans cette collectivité d'outre-mer, très différentes de celles de la métropole, représentent un paramètre important dans la réflexion qui doit être menée par les personnels intéressés par une affectation à Wallis-et-Futuna.

### **Annexe V**

#### **Fiche du poste de psychologue scolaire à pourvoir à Wallis-et-Futuna**

Un poste de psychologue scolaire au vice-rectorat du territoire des îles Wallis-et-Futuna est déclaré vacant à compter du **1er février 2013** (rentrée scolaire australe). Il est ouvert aux personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du diplôme de psychologue scolaire. Sur le territoire des îles Wallis-et-Futuna, l'enseignement du premier degré est délégué par l'État à la mission catholique.

**Le poste basé sur l'île de Wallis** couvre l'ensemble du territoire de Wallis-et-Futuna. Le psychologue sera amené à se déplacer régulièrement sur l'île de Futuna. Le territoire compte 9 écoles sur Wallis, 6 à Futuna qui scolarisent environ 2 000 élèves. Des dispositifs concernant l'adaptation et l'intégration scolaires existent : Clis, Ulis (uniquement sur Wallis) et des structures locales, les COP (cours d'observation et de projets) et un CFPA (centre de formation professionnel adapté).

Le psychologue est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale, adjoint au vice-recteur.

L'action du psychologue scolaire s'inscrit dans le cadre des orientations nationales et en respecte les principes.

Néanmoins, une capacité d'adaptation à des publics scolaires différents de ceux rencontrés en métropole est requise (pratiques coutumières, difficultés langagières des enfants).

En collaboration avec les enseignants du Rased, le psychologue scolaire apporte l'appui de ses compétences pour la prévention des difficultés scolaires, pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des aides aux élèves en difficulté ou en situation de handicap. Il participe, en lien avec les enseignants des classes et les animatrices pédagogiques de la DEC, à l'élaboration des projets scolaires des élèves les plus fragiles et contribue ainsi à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire.

Le psychologue de l'éducation pourra être mis à contribution pour le recrutement et la formation initiale et continue des maîtres.

Étant seul psychologue sur le territoire, il pourra être sollicité pour des demandes en dehors du système éducatif : participation à des jurys ou à certaines épreuves de concours (tests psychotechniques du concours infirmier, aide-soignant, etc.). Il peut également être appelé à intervenir dans sa spécialité en cas de situation liée aux risques majeurs (séismes, tsunamis, cyclones) ; une expérience dans le domaine de la gestion des crises et de leurs suites et dans celui des PPMS (plans particuliers de mise en sûreté) est indispensable. Dans les situations de crises éventuelles, le psychologue pourra être conduit à intervenir auprès des élèves des premier et second degrés.

L'enseignement étant dispensé en langue française à une population non francophone, des connaissances en matière de FLE (français langue étrangère) seraient un atout supplémentaire. Les candidats en poste sur le territoire doivent montrer une réelle aptitude à comprendre les traits spécifiques de l'environnement culturel et disposer d'un bon sens relationnel. Ils devront pouvoir s'adapter à un contexte local où tous les services présents en métropole ne sont pas disponibles.

Des informations pourront être obtenues en consultant le site du vice-rectorat ou en prenant contact avec Madame Lannaud, responsable des ressources humaines, à l'adresse suivante : [rh@ac-wf.wf](mailto:rh@ac-wf.wf).

**Annexe VI**

↳ Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie et affectation à Wallis-et-Futuna



**Annexe VI****Demande de poste en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna pour les instituteurs et les professeurs des écoles spécialisés - rentrée 2013**

(maître-formateur ; adaptation et intégration scolaires ; psychologue scolaire)

Veuillez agraffer les pages de ce document lors de votre envoi.

 Mme  Mlle  M.**Nom :****Prénom :****Date de naissance** |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|**NUMEN** |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Lieu de naissance :

Département ou pays :

Adresse :

Tél :

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Fax :

Commune :

E-mail :

Pays (si résidant à l'étranger) :

(1)

 Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e) Vie maritale Pacs**Nombre d'enfants qui accompagneront le candidat :**

Niveau scolaire prévu :

(1) Entourer la mention correspondante.

Conjoint ou futur conjoint

**Nom :****Prénom :**

Lieu de naissance (département ou pays)

Est-il/elle déjà dans une com ? Laquelle ? :

S'agit-il d'un rapprochement de conjoint ? (cocher la case)  OUI  NON :Est-il/elle candidat(e) pour un poste dans une com ? (cocher la case)  OUI  NON :**Le poste double est-il exigé ?** (cocher la case)  OUI  NON :**Corps****Discipline :**

## Situation administrative du candidat

Corps/Grade (1)

Échelon

Ancienneté générale de service

A M J

CAEI/Capsais/Capa-SH : année d'obtention

Option (2)  Libellé :

Option  Libellé :

Option  Libellé :

Option  Libellé :

Directeur de Segpa

CAEAA/CAFIMF ou CAFIPEMF/Capa-SH : année d'obtention

Dans quelle option exercez-vous actuellement ? (à remplir obligatoirement)

- autre diplôme : année d'obtention

si vous êtes titulaire de plusieurs options, indiquez l'option pour laquelle vous donnez priorité .....

(1) et (2) Se reporter à la nomenclature des codes (page 5).

Position du candidat (entourer la mention correspondante)

Activité

Détachement

Disponibilité

Congé parental

Département de rattachement :

Lieu d'exercice (nom et adresse de l'établissement)

(si en position d'activité, détachement)

Date d'entrée dans le département

Date de retour en France après séjour dans les com ou détachement à l'étranger

(s'il y a lieu)

Interruption de service : (si oui, nature et dates).

## État des services en qualité de non-titulaire et de titulaire de l'éducation nationale

Corps/Grade	Fonctions	Classes enseignées	Établissements, ville, pays	Périodes	
				du	au

**Éléments de profil****A. Langues étrangères (niveau) :****B. Stages (préciser la durée et année) :**

- FLE (français langue étrangère)
- INF (informatique)
- Tice (techniques d'information et de communication pour l'enseignement)
- autres stages suivis :

**C. Activités pédagogiques :****D. Activités culturelles et périscolaires :****E Travaux personnels :****F. Activités diverses :****G Observations éventuelles du candidat :**

**vœux du candidat (classés par ordre de préférence)**

(Nouvelle-Calédonie - Wallis-et-Futuna)

1.

2.

**Pièces à joindre**

- 1 copie du dernier rapport d'inspection
- 1 copie du dernier arrêté de promotion d'échelon
- 1 copie du diplôme (CAEAA, CAFIMF ou CAFIPEMF - CAEI ou Capsais ou Capa-SH - diplôme de psychologue scolaire (1))
- 1 fiche individuelle de synthèse à demander auprès de l'inspection académique

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

à le,

Signature :

(1) Se reporter à la nomenclature des diplômes en annexe.

**Avis des autorités hiérarchiques** (nom et qualité des signataires)**Avis obligatoire des autorités administratives sur la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat**

Avis motivé du supérieur hiérarchique direct

Avis de l'inspecteur d'académie

Après vérification, je soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements administratifs fournis par le candidat

Nom/Qualité

Signature

à le

à le

L'inspecteur d'académie

## Nomenclature des codes

<b>Codes des corps et grades</b>		<b>Adaptation et intégration scolaire</b>	
42	Instituteur	61	<b>Nomenclature des spécialités</b> Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ; Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ; Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ; Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ; Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ; Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ; Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative ; AIS psychologue scolaire ;  Directeur adjoint de Segpa ;  Maître formateur.
43	Professeur des écoles classe normale	62	
44	Professeur des écoles hors classe	63	
<b>Nomenclature des diplômes</b>		64	
CAEAA	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles d'application et les classes annexes	65	
CAFIPEMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur	66	
CAEI	Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés	67	
Capsais	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire	68	
Capa-SH	Certificat d'aptitude professionnel pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap	69	
		70	

## Personnels

# Mouvement

---

### Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte - rentrée 2013

NOR : MENH1229809N

note de service n° 2012-131 du 21-8-2012

MEN - DGRH B2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Références :

- décret n° 96-1027 du 26-11-1996 ;

- décret n° 96-1028 du 27-11-1996.

La note de service n° 2011-139 du 22-8-2011 est abrogée.

---

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à une affectation à Mayotte à la rentrée scolaire 2013.

#### I - Conditions de recrutement

Seuls peuvent faire acte de candidature les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, du CAEI/Capsais/Capa-SH, ou du diplôme de psychologue scolaire.

Aucune liste des postes vacants n'est publiée.

Les demandes doivent, sous peine de nullité, être formulées exclusivement au moyen des imprimés portant la mention « rentrée 2013 ».

#### II - Dépôt des candidatures

Ce dossier est téléchargeable sur le site Siat accessible à l'adresse : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), **rubrique Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants/Promotion, mutation, affectation des stagiaires/Siat**.

#### III - Transmission des dossiers

Le dossier, une fois édité et complété, est obligatoirement signé par le candidat, puis remis dans le délai imparti en deux exemplaires, accompagné des pièces justificatives (dernier rapport d'inspection, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie du diplôme) au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier. **Les avis doivent être motivés (appréciations détaillées)**. Le dossier sera ensuite transmis au directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale du département concerné : celui(elle)-ci, après avoir émis également son avis sur la candidature, joindra au dossier la fiche de synthèse du candidat et le transmettra au plus tard avant le 18 janvier 2013 en deux exemplaires :

- un exemplaire, au fur et à mesure de leur présentation, au bureau DGRH B 2-1 (72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13) ;

- le second adressé directement au vice-rectorat de Mayotte.

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.

Tout retard de transmission risque de porter atteinte à l'intérêt des candidats ayant déposé leur dossier dans le délai imparti.

Les dossiers parvenus au bureau DGRH B 2-1 incomplets, en dehors de la voie hiérarchique ou hors délai ne pourront être examinés.

### Calendrier des opérations

Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de l'IEN ou du chef d'établissement : 14 décembre 2012

Date limite d'envoi au bureau DGRH B2-1 des dossiers de candidatures acheminés par la voie hiérarchique : 18 janvier 2013

Date limite de transmission d'un exemplaire du dossier au vice-rectorat de Mayotte (DEP, BP 76 - 97600 Mamoudzou) : 18 janvier 2013

## IV - Examen des dossiers

Lors de l'examen des dossiers, seront privilégiées les candidatures des personnels :

- exerçant actuellement leurs fonctions dans l'option dont ils sont titulaires et pour laquelle ils ont postulé (seront ensuite privilégiées les candidatures des personnels titulaires de l'option mais qui n'exercent pas dans l'option avant les candidatures des personnels qui ne sont pas titulaires de l'option mais exercent dans l'option) ;
- pouvant accomplir un séjour de 2 années avant d'atteindre l'âge d'ouverture des droits à pensions ;
- justifiant d'une stabilité de poste supérieure à deux ans dans leur département de départ.

La candidature des personnels enseignants actuellement en poste à l'étranger, ou réintégrés depuis moins de 2 ans, ne sera examinée qu'en tant que de besoin.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de l'une de ces collectivités.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que, s'ils ont sollicité un changement de département pour la rentrée scolaire 2013 et s'ils obtiennent satisfaction, leur demande de participation au mouvement des enseignants spécialisés à Mayotte sera alors annulée.

**Critères de départage des demandes** : voir annexe I

### Rapprochement de conjoints

Peuvent bénéficier d'un rapprochement de conjoints :

- les agents mariés ;
- les agents ayant conclu un pacte civil de solidarité ;
- les agents concubins, sous réserve que le couple vivant maritalement ait à charge un enfant, reconnu par l'un et l'autre, ou un enfant reconnu par anticipation dans les mêmes conditions.

Pièces justificatives :

- pour les agents mariés : copie du livret de famille ;
- pour les agents pacsés : copie du pacte civil de solidarité et copie de la dernière imposition commune ou distincte ;
- pour les concubins avec enfant(s) : copie de l'acte de naissance et de reconnaissance par les deux parents du (des) enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- attestation de l'activité professionnelle du conjoint, sauf lorsque celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale pour lequel il suffit de rappeler le corps et le grade. Cette attestation doit être récente (moins de six mois), préciser le lieu d'exercice et la date de prise de fonctions. Ce peut être un certificat d'exercice délivré par l'employeur, une attestation d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce (artisan ou commerçant), un certificat d'inscription au conseil de l'ordre dont relève le conjoint (profession libérale) ou une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle.

## V - Durée de l'affectation

En application des dispositions du [décret n° 96-1027 du 26 novembre 1996](#), la durée de l'affectation est limitée à

deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.

## **VI - Prise en charge des frais de changement de résidence**

Le décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence à **une condition de durée de service au sein de la fonction publique d'au moins deux années en métropole ou dans le même département d'outre-mer** ; le décompte des deux années de services s'apprécie à partir de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.

**Les personnels déjà sur le territoire, qui sont en disponibilité pour suivre leur conjoint, ne peuvent prétendre ni à la prise en charge de leurs frais de changement de résidence, ni à l'indemnité spéciale d'éloignement.**

## **VII - Démarches à accomplir avant le départ**

- Faire établir **un certificat médical délivré par le médecin généraliste référent attestant de l'absence de contre-indication à un séjour dans cette collectivité d'outre-mer.**

Il devra être adressé au ministère, bureau DGRH B2-1, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13.

- Faire établir un **certificat de cessation de paiement** du traitement et un **certificat attestant de l'arrêt du versement des prestations familiales**. Il est demandé en outre d'apporter les certificats de scolarité des enfants qui restent en France ou les faire envoyer dès que possible.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Catherine Gaudy

## **Annexe I**

### **Critères de départage des demandes**

Ancienneté générale de service : 1 point par année

Ancienneté dans le département : 1 point par année avec un plafond à 10 ans

Échelon acquis au 1er janvier 2013 : 2 points par échelon

Points hors classe : 24 points

Ancienneté de la demande : 5 points par année (à partir de la 2ème année) avec un plafond de 25 points

Rapprochement de conjoints : 500 points

**NB** - L'ancienneté dans le département est prise en compte à partir de la date de titularisation. La disponibilité suspend le décompte de l'ancienneté retenue.

## **Annexe II**

### **Informations relatives aux postes situés à Mayotte**

Vice-rectorat, BP 76, 97600 Mamoudzou

Télécopieur : 00 269 61 09 87

Courriel de la division de l'enseignement primaire : [dep@ac-mayotte.fr](mailto:dep@ac-mayotte.fr)

Site internet : <http://www.ac-mayotte.fr/>

Les personnels enseignants affectés à Mayotte sont placés auprès du préfet de Mayotte sous l'autorité directe du vice-recteur durant leur période d'exercice.

Le système éducatif à Mayotte connaît un développement rapide, aussi bien dans le premier degré que dans le second degré général et professionnel.



En vue de répondre aux attentes très fortes des élèves et de leur famille en matière scolaire et éducative, un plan académique d'action, adopté en 2003, a défini des objectifs précis et ambitieux à atteindre en quatre ou cinq ans. Les candidats doivent être prêts à participer, à leur niveau, aux actions prévues par ce plan, lequel est consultable sur le site internet du vice-rectorat. Il est donc recommandé de le lire avant de faire acte de candidature.

## Conditions de vie à Mayotte

La vie sur le territoire exige des personnels adaptabilité et disponibilité. Même si, sur le plan matériel, l'évolution économique est très rapide et qu'il n'y a donc pas de difficultés de ravitaillement ou pour se procurer de l'équipement domestique, les repères métropolitains ne sont pas ceux de l'environnement local. Une bonne condition physique est nécessaire pour un séjour à Mayotte. Plusieurs spécialités hospitalières ne sont pas offertes sur le territoire. Le seul hôpital de l'île se trouve à Mamoudzou. Ailleurs, des dispensaires assurent une médecine de proximité. Les médecins libéraux installés sur le territoire le sont à Mamoudzou, tout comme les pharmaciens de l'île. Un seul service d'urgence fonctionne en permanence à l'hôpital général de Mamoudzou.

Les enfants doivent bénéficier de toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français (voir votre médecin traitant). Pour les adultes, la mise à jour des vaccinations tétanos et poliomyélite est également importante.

Au-delà de ces vaccinations de base, sont recommandées :

- la vaccination contre l'hépatite B (Mayotte étant dans une zone de moyenne endémicité) ;
- la vaccination contre l'hépatite A, chez les enfants de plus de 1 an et surtout chez l'adulte ;
- la vaccination contre la typhoïde possible à partir de 2 ans, pleinement efficace jusqu'à 5 ans.

Attention : en cas de voyage ultérieur, en zone d'endémie de la fièvre jaune notamment, prévoir une vaccination (plusieurs centres en métropole).

Mayotte est une zone de transmission du paludisme. Il ne faut pas négliger, surtout chez l'enfant, des symptômes même peu alarmants et savoir consulter sans retard. Il faut surtout prendre des précautions adaptées à son environnement qui ne peut s'évaluer que sur place, en fonction de la zone, de la pluviométrie. Les femmes enceintes doivent faire l'objet d'attentions particulières.

Site internet à consulter éventuellement : [Institut Pasteur](#), [Bulletin épidémiologique hebdomadaire](#)

## Avant de partir

- Il est conseillé aux personnels recrutés de contacter les services de la sécurité sociale 501 - 72047 Le Mans cedex ; deux taux de cotisation sont possibles selon le type de couverture que vous désirez.
- Assurances à Mayotte : se munir de l'attestation bonus-malus pour la conduite de votre véhicule.
- Prévoir un contrôle technique récent et un certificat de non-gage délivré par la préfecture de votre département si vous apportez votre véhicule (obligatoires pour obtention de la carte grise).

## Précisions concernant le voyage et l'arrivée sur le territoire

**La mise en route des fonctionnaires et de leur famille est assurée par le vice-rectorat de Mayotte. Les agents doivent se renseigner sur le site <http://www.ac-mayotte.fr/>.**

Le transport des personnes depuis la résidence administrative jusqu'à l'aéroport d'embarquement sera remboursé sur la base du [décret n° 90-437 du 28 mai 1990](#) (conserver les justificatifs : billets SNCF ou pré-acheminement par voie aérienne chiffré).

Les suppléments de bagages sont coûteux (et plus chers encore sur la ligne Réunion-Dzaoudzi). En cas de nécessité absolue, il est préconisé de s'adresser un colis par voie aérienne lente. Se renseigner à l'aéroport.

Conserver les billets et tickets d'embarquement comme justificatifs de la date d'arrivée à Mayotte. La collectivité d'outre-mer de Mayotte dispose d'un système douanier particulier, lequel lui assure une partie de ses revenus. La franchise est accordée aux effets et objets personnels portant des traces évidentes d'usage, mais non aux véhicules, bateaux de plaisance, motos. Pour tous renseignements, contacter le service des douanes.

Afin de vous loger, prendre contact avec une société immobilière : préciser la composition de votre famille et votre poste d'affectation. Prévoir, avant l'installation, éventuellement un hébergement à l'hôtel, chez des amis, des relations, des collègues.

**Annexe III**

↳ Demande de poste à Mayotte pour les instituteurs et les professeurs des écoles spécialisés

**Annexe III****Demande de poste à Mayotte pour les instituteurs et les professeurs des écoles spécialisés - rentrée 2013**

(maître-formateur ; adaptation et intégration scolaires ; psychologue scolaire)

Veuillez agraffer les pages de ce document lors de votre envoi.

 Mme  Mlle  M.**Nom :****Prénom :****Date de naissance** | | | | | | | | | |**NUMEN** | | | | | | | | | | | | | | | |

Lieu de naissance :

Département ou pays :

Adresse :

Tél :

Code postal : | | | | | |

Fax :

Commune :

E-mail :

Pays (si résidant à l'étranger) :

(1)

 Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e) Vie maritale Pacs**Nombre d'enfants qui accompagneront le candidat :**

Niveau scolaire prévu :

(1) Entourer la mention correspondante.

Conjoint ou futur conjoint

**Nom :****Prénom :**

Lieu de naissance (département ou pays)

Est-il/elle déjà dans une com ? Laquelle ? :

S'agit-il d'un rapprochement de conjoint ? (cocher la case)  OUI  NON :Est-il/elle candidat(e) pour un poste dans une com ? (cocher la case)  OUI  NON :**Le poste double est-il exigé ?** (cocher la case)  OUI  NON :**Corps****Discipline :**

## Situation administrative du candidat

Corps/Grade (1)

Échelon

Ancienneté générale de service

	A	M	J		

CAEI/Capsais/Capa-SH : année d'obtention

Option (2) Libellé :

Option Libellé :

Option Libellé :

Option Libellé :

Directeur de Segpa

CAEAA/CAFIMF ou CAFIPEMF/Capa-SH : année d'obtention

Dans quelle option exercez-vous actuellement ? (à remplir obligatoirement)

- autre diplôme : année d'obtention

si vous êtes titulaire de plusieurs options, indiquez l'option pour laquelle vous donnez priorité .....

(1) et (2) Se reporter à la nomenclature des codes (page 5).

Position du candidat (entourer la mention correspondante)

Activité	Détachement	Disponibilité	Congé parental
----------	-------------	---------------	----------------

Département de rattachement :

Lieu d'exercice (nom et adresse de l'établissement)

(si en position d'activité, détachement)

Date d'entrée dans le département

Date de retour en France après séjour dans les com ou détachement à l'étranger

(s'il y a lieu)

Interruption de service : (si oui, nature et dates).

## État des services en qualité de non-titulaire et de titulaire de l'éducation nationale

Corps/Grade	Fonctions	Classes enseignées	Établissements, ville, pays	Périodes	
				du	au

**Éléments de profil****A. Langues étrangères (niveau) :****B. Stages (préciser la durée et année) :**

- FLE (français langue étrangère)
- INF (informatique)
- Tice (techniques d'information et de communication pour l'enseignement)
- autres stages suivis :

**C. Activités pédagogiques :****D. Activités culturelles et périscolaires :****E Travaux personnels :****F. Activités diverses :****G. Observations éventuelles du candidat :**

**Pièces à joindre**

- 1 copie du dernier rapport d'inspection
- 1 copie du dernier arrêté de promotion d'échelon
- 1 copie du diplôme (CAEAA, CAFIMF ou CAFIPEMF - CAEI ou Capsais ou Capa-SH - diplôme de psychologue scolaire (1))
- 1 fiche individuelle de synthèse à demander auprès de l'inspection académique

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

à le,

Signature :

(1) Se reporter à la nomenclature des diplômes en annexe.

**Avis des autorités hiérarchiques** (nom et qualité des signataires)**Avis obligatoire des autorités administratives sur la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat**

Avis motivé du supérieur hiérarchique direct

Avis de l'inspecteur d'académie

Après vérification, je soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements administratifs fournis par le candidat

Nom/Qualité

Signature

à le

à le  
L'inspecteur d'académie

## Nomenclature des codes

<b>Codes des corps et grades</b>		<b>Adaptation et intégration scolaire</b>	
42	Instituteur	61	<b>Nomenclature des spécialités</b> Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ; Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ; Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ; Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ; Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ; Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ; Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative ; AIS psychologue scolaire ;  Directeur adjoint de SEGPA ;  Maître formateur.
43	Professeur des écoles classe normale	62	
44	Professeur des écoles hors classe	63	
<b>Nomenclature des diplômes</b>		64	
CAEAA	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles d'application et les classes annexes	65	
CAFIPEMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur	66	
CAEI	Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés	67	
Capsais	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire	68	
Capa-SH	Certificat d'aptitude professionnel pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap	69	
		70	

## Personnels

# Mouvement

---

### Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée 2013

NOR : MENH1229811N

note de service n° 2012-132 du 21-8-2012

MEN - DGRH B2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Références :

- loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 ;
- décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 ;
- décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 ;
- décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 ;
- convention n° HC/56-07 du 4 avril 2007.

La note de service n° 2011-193 du 25 octobre 2011 est abrogée.

---

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2013.

Les personnels enseignants spécialisés de l'enseignement du premier degré, mis à la disposition du Gouvernement de la Polynésie française, restent placés sous l'autorité hiérarchique du ministre de l'éducation nationale et de son représentant, le vice-recteur de la Polynésie française, qui assure la gestion de leur carrière en lien avec la direction générale des ressources humaines (DGRH).

Ils exercent leur mission d'enseignement sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation de la Polynésie française. Ils sont affectés sur des postes précis.

La Polynésie française bénéficie d'une compétence générale en matière d'organisation des enseignements. Les écoles dans lesquelles ces personnels remplissent leurs missions relèvent de cette compétence. Ces personnels sont rémunérés par le vice-rectorat sur le budget du ministère de l'éducation nationale.

Tous les personnels enseignants spécialisés du premier degré peuvent faire acte de candidature afin d'obtenir une mise à disposition (MAD) en Polynésie française.

### I - Conditions de recrutement

Peuvent faire acte de candidature les instituteurs et professeurs des écoles spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, du CAEI/Capsais/Capa-SH ou du diplôme de psychologue scolaire, y compris ceux ayant déposé une candidature à un poste en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et à Mayotte.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de ces collectivités.

La candidature des personnels enseignants actuellement en poste à l'étranger, ou réintégrés depuis moins de 2 ans, ne sera examinée qu'en tant que de besoin.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils peuvent, simultanément, solliciter un changement de département et présenter une demande d'affectation en Polynésie française au titre de la même année. **Priorité sera**



donnée à la mutation obtenue et leur demande d'affectation en Polynésie française sera alors annulée.

## II - Dépôt des candidatures

Ce dossier est téléchargeable sur le site Siat accessible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/>, **rubrique Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants/Promotion, mutation et affectation des stagiaires/Siat.**

## III - Transmission des dossiers

Le dossier, une fois édité et complété, est obligatoirement signé par le candidat, puis remis avant le 3 décembre 2012 accompagné des pièces justificatives (dernier rapport d'inspection, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie du diplôme de spécialisation) au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier. Les avis doivent être motivés (appréciations détaillées). Le dossier sera ensuite transmis au directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale du département concerné : celui(celle)-ci, après avoir émis également son avis sur la candidature, joindra au dossier la fiche de synthèse du candidat et le transmettra au plus tard le 21 décembre 2012 **au vice-rectorat de la Polynésie française, BP 1632, rue Édouard-Ahne 98713 Papeete, Polynésie française.**

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.

J'attire votre attention sur le fait que tout retard de transmission risque de porter préjudice aux candidats ayant déposé leur dossier dans le délai imparti. Il convient en particulier de tenir compte des délais postaux qui sont au moins d'une dizaine de jours.

## IV - Procédure de sélection et notification au candidat retenu

Le vice-recteur de la Polynésie française notifiera au ministre polynésien chargé de l'éducation la liste des candidats au mouvement pour la Polynésie française le 14 janvier 2013. Ce dernier choisira parmi les agents ayant candidaté ceux qu'il souhaite voir mis à sa disposition par le ministre de l'éducation nationale. Ce choix est fait dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur et sur le fondement d'éléments d'appréciation conformes à l'intérêt du service public de l'éducation en Polynésie française.

**La liste des candidats retenus sur des postes précis sera communiquée par les services territoriaux au vice-recteur de la Polynésie française, au plus tard le 22 février 2013.** Ce dernier se chargera de vérifier la conformité de la procédure suivie, d'effectuer un premier « contrôle réglementaire » de l'ensemble des dossiers et de notifier aux intéressés la proposition d'affectation formulée par les autorités éducatives locales.

Le vice-recteur transmettra cette liste aux services de la DGRH, une fois que les agents retenus auront accepté cette proposition d'affectation.

À l'issue de cette procédure, les intéressés recevront, du bureau DGRH B2-1, un arrêté de mise à disposition auprès de la Polynésie française indiquant leur école ou établissement d'affectation.

## V - Observations et informations complémentaires

### 1. Durée de la mise à disposition

En application du [décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996](#), **la durée de la mise à disposition de la Polynésie française est limitée à deux ans et renouvelable une seule fois.**

Dans le cas d'un éventuel renouvellement de séjour, la mutation interne n'est envisageable que de manière exceptionnelle et en considération de l'intérêt du service.

### 2. Prise en charge des frais de changement de résidence

Le [décret n° 98-844 du 22 septembre 1998](#) modifié conditionne la prise en charge des frais de changement de résidence à **une durée minimale de cinq années de services dans l'ancienne résidence administrative** ; le décompte des cinq années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.

Des informations complémentaires sont d'ores et déjà mises en ligne sur le site internet du vice-rectorat de la Polynésie française qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.ac-polynesie.pf/spip/>

## **VI - Démarches à accomplir avant le départ**

- Faire établir **un certificat médical délivré par le médecin généraliste référent attestant de l'absence de contre-indication à un séjour dans cette collectivité d'outre-mer.**

Il devra être adressé au ministère, bureau DGRH B2-1, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13.

- Faire établir **un certificat de cessation de paiement du traitement et un certificat attestant de l'arrêt du versement des prestations familiales.** Il est demandé en outre d'apporter les certificats de scolarité des enfants qui restent en France ou les faire envoyer dès que possible.

La direction de l'enseignement primaire du ministère chargé de l'éducation de la Polynésie française pourra également renseigner les candidats ou les personnels nouveaux arrivants sur la mise en œuvre des enseignements sur ce territoire à l'adresse suivante : direction de l'enseignement primaire, BP 5362, 98716 Pirae, Tahiti, Polynésie française - site internet : <http://www.dep.pf>

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Catherine Gaudy

## **Annexe**

 [Demande de poste en Polynésie française pour les instituteurs et les professeurs des écoles spécialisés](#)

**Annexe****Demande de poste en Polynésie française pour les instituteurs et les professeurs des écoles spécialisés - rentrée 2013**

(maître-formateur ; adaptation et intégration scolaires ; psychologue scolaire)

Veuillez agraffer les pages de ce document lors de votre envoi.

 Mme  Mlle  M.**Nom :****Prénom :****Date de naissance** |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Lieu de naissance :

**NUMEN** |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Département ou pays :

Adresse :

Tél :

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Fax :

Commune :

E-mail :

Pays (si résidant à l'étranger) :

(1)

 Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e) Vie maritale Pacs**Nombre d'enfants qui accompagneront le candidat :**

Niveau scolaire prévu :

(1) Entourer la mention correspondante.

Conjoint ou futur conjoint

**Nom :****Prénom :**

Lieu de naissance (département ou pays)

Est-il/elle déjà dans une com ? Laquelle ? :

S'agit-il d'un rapprochement de conjoint ? (cocher la case)  OUI  NON :Est-il/elle candidat(e) pour un poste dans une com ? (cocher la case)  OUI  NON :**Le poste double est-il exigé ?** (cocher la case)  OUI  NON :**Corps****Discipline :**

## Situation administrative du candidat

Corps/Grade (1)

Échelon

Ancienneté générale de service

A M J

CAEI/Capsais/Capa-SH : année d'obtention

Option (2)  Libellé :

Option  Libellé :

Option  Libellé :

Option  Libellé :

Directeur de Segpa

CAEAA/CAFIMF ou CAFIPEMF/Capa-SH : année d'obtention

Dans quelle option exercez-vous actuellement ? (à remplir obligatoirement)

- autre diplôme : année d'obtention

si vous êtes titulaire de plusieurs options, indiquez l'option pour laquelle vous donnez priorité .....

(1) et (2) Se reporter à la nomenclature des codes (page 5).

Position du candidat (entourer la mention correspondante)

Activité

Détachement

Disponibilité

Congé parental

Département de rattachement :

Lieu d'exercice (nom et adresse de l'établissement)

(si en position d'activité, détachement)

Date d'entrée dans le département

Date de retour en France après séjour dans les com ou détachement à l'étranger

(s'il y a lieu)

Interruption de service : (si oui, nature et dates).

## État des services en qualité de non-titulaire et de titulaire de l'éducation nationale

Corps/Grade	Fonctions	Classes enseignées	Établissements, ville, pays	Périodes	
				du	au

**Éléments de profil****A. Langues étrangères (niveau) :****B. Stages (préciser la durée et année) :**

- FLE (français langue étrangère)
- INF (informatique)
- Tice (techniques d'information et de communication pour l'enseignement)
- autres stages suivis :

**C. Activités pédagogiques :****D. Activités culturelles et périscolaires :****E Travaux personnels :****F. Activités diverses :****G Observations éventuelles du candidat :**

**Pièces à joindre**

- 1 copie du dernier rapport d'inspection
- 1 copie du dernier arrêté de promotion d'échelon
- 1 copie du diplôme (CAEAA, CAFIMF ou CAFIPEMF - CAEI ou Capsais ou Capa-SH - diplôme de psychologue scolaire (1))
- 1 fiche individuelle de synthèse **fournie par l'inspection académique**

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

à le,

Signature :

(1) Se reporter à la nomenclature des diplômes en annexe.

**Avis des autorités hiérarchiques** (nom et qualité des signataires)**Avis obligatoire des autorités administratives sur la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat**

Avis motivé du supérieur hiérarchique direct

Avis de l'inspecteur d'académie

Après vérification, je soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements administratifs fournis par le candidat

Nom/Qualité

Signature

à le

à le  
L'inspecteur d'académie

## Nomenclature des codes

<b>Codes des corps et grades</b>		<b>Adaptation et intégration scolaire</b>	
42	Instituteur	61	<b>Nomenclature des spécialités</b> Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ; Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ; Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ; Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ; Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ; Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ; Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative ; AIS psychologue scolaire ;  Directeur adjoint de Segpa ;  Maître formateur.
43	Professeur des écoles classe normale	62	
44	Professeur des écoles hors classe	63	
<b>Nomenclature des diplômes</b>		64	
CAEAA	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles d'application et les classes annexes	65	
CAFIPEMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur	66	
CAEI	Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés	67	
Capsais	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire	68	
Capa-SH	Certificat d'aptitude professionnel pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap	69	
		70	

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités et commissions

---

#### Nominations au Conseil supérieur de l'éducation

NOR : MENJ1200367A

arrêté du 11-9-2012

MEN - DAJ

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 11 septembre 2012, sont nommés membres du Conseil supérieur de l'éducation à compter du 24 septembre 2012 :

#### **1a) Au titre des vingt membres représentant les personnels enseignants titulaires et auxiliaires de l'enseignement public des premier et second degrés :**

- Titulaires représentant le regroupement du Syndicat national des enseignements de second degré, du Syndicat national de l'éducation physique et du Syndicat national de l'enseignement supérieur - Snes-Snep-Snesup-FSU :

Jean-Michel Harvier ;

Roland Hubert ;

Thierry Reygades.

- Suppléants représentant le regroupement du Syndicat national des enseignements de second degré, du Syndicat national de l'éducation physique et du Syndicat national de l'enseignement supérieur - Snes-Snep-Snesup-FSU :

Sandrine Charrier ;

Bruno Mer ;

Fabienne Bellin ;

Jean-Hervé Cohen ;

Vincent Bellegueule ;

Sylvie Obrero.

- Titulaires représentant le regroupement du Syndicat national des enseignements de second degré et du Syndicat national de l'enseignement supérieur - Snes-Snesup-FSU :

Madame Valérie Sipahimalani.

- Suppléants représentant le regroupement du Syndicat national des enseignements de second degré et du Syndicat national de l'enseignement supérieur - Snes-Snesup-FSU :

Romain Geny ;

Monsieur José Pozuelo.

- Titulaires représentant le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC-SnuIPP-FSU :

Sébastien Sihrl ;

Marianne Baby ;

Judith Fouillard ;

Madame Michelle Olivier ;

Madame Michelle Frémont.

- Suppléants représentant le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC-SnuIPP-FSU :

Monsieur Daniel Labaquère ;

Fabrice Billod-Morel ;

Jean-Luc Clisson ;



Monsieur Emmanuel Guichardaz ;

Jérôme Falicon ;

Luce Desseaux ;

Mathilde Radzion ;

Lydie Buguet ;

Pierre Garnier ;

Isabelle Sargeni-Chetau.

- Titulaires représentant le Syndicat des enseignants - SE-Unsa-Éducation :

Christian Chevalier ;

Claire Krepper ;

Monsieur Claude Keryhuel ;

Antoine Tresgots.

- Suppléants représentant le Syndicat des enseignants - SE-Unsa-Éducation :

Thierry Patinaux ;

Christine Savantré ;

Monsieur Stéphane Dépierre ;

Monsieur Joël Pehau ;

Stéphanie de Vanssay ;

Anthony Lozac'h ;

Gilles Laurent ;

Monsieur Stéphane Crochet.

- Titulaires représentant la Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique -

Sgen-CFDT :

Thierry Cadart ;

Albert Ritzenthaler.

- Suppléants représentant la Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique

- Sgen-CFDT :

Monsieur Joël Devoulon ;

Annie Catelas ;

Monsieur Frédéric Sève ;

Guillaume Touzé.

- Titulaire représentant la Fédération Sud-Éducation :

Philippe Martinais.

- Suppléants représentant la Fédération Sud-Éducation :

Andrés Monteret ;

Pierre Sigalas.

- Titulaire représentant le Syndicat national des lycées et collèges - Snaic-FGAF :

François Portzer.

- Suppléants représentant le Syndicat national des lycées et collèges - Snaic-FGAF :

Anne-Marie Legallo-Piteau ;

Jean-Rémi Girard.

- Titulaire représentant le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public - Snep-FSU

Serge Chabrol.

- Suppléants représentant le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public - Snep-FSU :

Christian Couturier ;

Monsieur Michel Fouquet.

- Titulaire représentant l'Union nationale des syndicats de l'éducation nationale - Unsen-CGT :

Brigitte Créteur.

- Suppléants représentant l'Union nationale des syndicats de l'éducation nationale - Unsen-CGT :

Matthieu Brabant ;

Yvon Guesnier.

- Titulaire représentant la Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle -

Fnec-FP-FO :

Hubert Raguin.

- Suppléants représentant la Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle -

Fnec-FP-FO :

Patrick Fournié ;

Norbert Trichard.

**1b) Au titre des trois membres représentant les directeurs de centre d'information et d'orientation, les conseillers d'orientation-psychologues, les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'éducation, les maîtres d'internat, les surveillants d'externat et les assistants d'éducation :**

- Titulaire représentant le regroupement du Syndicat national des enseignements de second degré et du Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel - Snes-Snuep-FSU :

Madame Valérie Héraut.

- Suppléants représentant le regroupement du Syndicat national des enseignements de second degré et du Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel - Snes-Snuep-FSU :

Madame Carole Samouiller ;

Madame Alizée Ostrowski.

- Titulaire représentant le regroupement du Syndicat national des enseignements de second degré, du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, du Syndicat national unitaire de l'éducation physique de l'enseignement public et du Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel - Snes-SnuIPP-Snep-Snuep-FSU :

Marie-Agnès Monnier.

- Suppléants représentant le regroupement du Syndicat national des enseignements de second degré, du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, du Syndicat national unitaire de l'éducation physique de l'enseignement public et du Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel - Snes-SnuIPP-Snep-Snuep-FSU :

Aude Lemoussu ;

Catherine Remermier.

- Titulaire représentant la Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique - Sgen-CFDT :

Marie-Solange Guiard.

- Suppléants représentant la Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique

- Sgen-CFDT :

Jean-Michel Bouriah ;

Franck Loureiro.

**1d) Au titre des deux membres représentant les chefs des établissements d'enseignement public :**

- Titulaires représentant le Syndicat des personnels de direction de l'éducation nationale - SNPden :

Philippe Tournier ;

Isabelle Bourhis.

- Suppléants représentant le Syndicat des personnels de direction de l'éducation nationale - SNPden :

Catherine Petitot ;

Éric Krop ;  
Rodolphe Échard ;  
Lysiane Gervais.

**1e) Au titre des deux membres représentant les corps d'inspection exerçant au niveau départemental ou académique :**

- Titulaires représentant le Syndicat des inspecteurs de l'éducation nationale - SIEN-Unsa-Éducation :  
Patrick Roumagnac ;  
François Bougault .  
- Suppléants représentant le Syndicat des inspecteurs de l'éducation nationale - SIEN-Unsa-Éducation :  
Franck Montuelle ;  
Guy Pequignot ;  
Sylvie Marceau ;  
Christine Auger.

**1f) Au titre des neuf membres représentant les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé relevant du ministère de l'éducation nationale :**

- Titulaire représentant l'Union nationale des syndicats de l'éducation nationale - Unsen-CGT :  
Magali Giorgetti.  
- Suppléants représentant l'Union nationale des syndicats de l'éducation nationale - Unsen-CGT :  
Sylvie Aebischer ;  
Christelle Rissel.  
- Titulaires représentant le Syndicat de l'administration et de l'intendance - A&I-Unsa-Éducation :  
Jean-Marc Boeuf ;  
Jean-Yves Rocca ;  
Madame Michèle Amalric ;  
Fabienne Rancinan.  
- Suppléants représentant le Syndicat de l'administration et de l'intendance - A&I-Unsa-Éducation :  
Béatrice Dupont ;  
Jean-Luc Imauven ;  
Philippe Mesnier ;  
Bernard Pouit ;  
Brigitte Accart ;  
Béatrice Martinez ;  
Marie-Hélène Lépinette ;  
Corinne Vaillant.  
- Titulaire représentant la Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique - Sgen-CFDT :  
Joseph Auger.  
- Suppléants représentant la Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique - Sgen-CFDT :  
Samir Achour ;  
Luc Coirier.  
- Titulaire représentant le Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques - Snasub-FSU :  
Marie-Dolorès Cornillon.  
- Suppléants représentant le Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques - Snasub-FSU :

Jacques Le Beuvan ;

Pierre Boyer.

- Titulaires représentant le Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche et des personnels des bibliothèques - SNPTES-Unsa-Éducation :

Madame Michèle Danieau ;

Véronique Paireau.

- Suppléants représentant le Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche et des personnels des bibliothèques - SNPTES-Unsa-Éducation :

Denis Beuzelin ;

Yves Courtemanche ;

Lydia Danjon ;

Fabrice Orel.

**1g) Au titre des sept membres représentant les établissements d'enseignement privés et leurs personnels :**

**1ga) Deux membres représentant les chefs d'établissement secondaire ou technique privé sous contrat :**

- Titulaires représentant le Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre - SNCEEL, l'Union nationale de l'enseignement technique privé - UNETP et le Syndicat des directeurs de collèges privés - Synadic :

Didier Retourne ;

Brigitte Chibani-Mandeville.

- Suppléants représentant le Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre - SNCEEL, l'Union nationale de l'enseignement technique privé - UNETP et le Syndicat des directeurs de collèges privés

- Synadic :

Jimmy Lefebvre ;

Monsieur Dominique Campana ;

Monsieur Gabriel Andrei ;

Jacques Pelhatre.

**1gb) Quatre membres représentant les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat :**

- Titulaires représentant la Fédération formation et enseignement privés - Fep-CFDT :

Monsieur René Gardan ;

Francis Moreau.

- Suppléants représentant la Fédération formation et enseignement privés - Fep-CFDT :

Hélène Chotro ;

Monsieur Dominique Thiry ;

Françoise Lege ;

Bruno Lamour.

- Titulaire représentant le Syndicat national de l'enseignement chrétien - S nec-CFTC :

Gérard Huysseune.

- Suppléants représentant le Syndicat national de l'enseignement chrétien - S nec-CFTC :

Monsieur Emmanuel Ittis ;

Charlotte Petit.

- Titulaire représentant la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique -

Spelc :

Luc Viehé.

- Suppléants représentant la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique -

Spelc :

Mattheus Lobbes ;

Marie Buisnière.

**1gc) Au titre du membre représentant les établissements d'enseignement supérieur privés :**

- Titulaire représentant la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres - Fesic :

Jean-Philippe Ammeux.

- Suppléants représentant la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres - Fesic :

Monsieur Michel Ciazynski ;

Monsieur Claude Borgis.

**2a) Au titre des neuf membres représentant les parents d'élèves de l'enseignement public :**

- Titulaires représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques - FCPE :

Jean-Jacques Hazan ;

Madame Valérie Merch-Popelier ;

Abdelaziz Rouibi ;

Monsieur Michel Hervieu ;

Monsieur Paul Raoult ;

Madame Dominique Nussard ;

David Dumont ;

Liliane Hugué.

- Suppléants représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques - FCPE :

Liliana Moyano ;

Karine Autissier ;

Patrick Palisson ;

Cécile Blanchard ;

Annabelle Billaud ;

Abdelouhab Boukouraych ;

Ali Ait-Salah ;

Ronan Le Bizec ;

Sébastien Léger ;

Babacar Lame ;

Karine Hoyez ;

Raymond Artis ;

Nathalie Gaujac ;

Nathalie Pobelle ;

Monsieur Marcel Ortuno ;

Sylvie Fromentelle.

- Titulaire représentant la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - Peep :

Monsieur Oren Gostiaux.

- Suppléants représentant la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - Peep :

Madame Valérie Marty ;

Myriam Menez.

**2b) Au titre des trois membres représentant les parents d'élèves des établissements d'enseignement privés :**

- Titulaires représentant l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre - Apel nationale :

Caroline Saliou ;

Thierry Baucher ;

Christophe Abraham.

- Suppléants représentant l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre - Apel nationale :

Annie Jus ;

Martine Carrè ;  
Madame Pascale de Lausun ;  
Régine Florin ;  
Véronique Bilbault ;  
Huguette Blanc.

**2c) Au titre des trois membres représentant les étudiants :**

- Titulaire représentant l'Union nationale des étudiants de France - Unef :  
Yannis Burgat ;  
- Suppléants représentant l'Union nationale des étudiants de France - Unef :  
Sacha Feierabend ;  
Marthe Corpet.  
- Titulaire représentant la Fédération des associations générales étudiantes - Fage :  
Adrian Brun.  
- Suppléants représentant la Fédération des associations générales étudiantes - Fage :  
Kevin Masseix ;  
Thomas Verchere.  
- Titulaire représentant l'association « promotion et défense des étudiants » - PDE :  
Jérémy Planchenault.  
- Suppléants représentant l'association « promotion et défense des étudiants » - PDE :  
Grégoire Fleury ;  
Thomas Ducados.

**2d) Au titre du membre représentant les associations familiales :**

- Titulaire représentant l'Union nationale des associations familiales - Unaf :  
Rémy Guilleux.  
- Suppléants représentant l'Union nationale des associations familiales - Unaf :  
Monsieur Cyrille Savary ;  
Patricia Humann.

**3a) Au titre des douze membres représentant les élus des collectivités territoriales :**

**3aa) Quatre membres représentant les conseillers régionaux :**

- Titulaire : François Bonneau, président du conseil régional de la région Centre ;  
Premier suppléant : Chantal Rebout, vice-présidente du conseil régional de la région Centre ;  
Second suppléant : Madame Dominique Bru, vice-présidente de la région d'Auvergne.  
- Titulaire : Henriette Zoughebi, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;  
Premier suppléant : Clément Ortega-Pelletier, conseiller régional d'Ile-de France ;  
Second suppléant : Nicole Eschmann, vice-présidente de la région Bourgogne.  
- Titulaire : Nicole Belloubet, vice-présidente de la région Midi-Pyrénées ;  
Premier suppléant : Matthieu Orphelin, vice-président de la région Pays-de-la-Loire ;  
Second suppléant : Sylvie Gilet de Thorey, vice-présidente de la région Rhône-Alpes.  
- Titulaire : Lorette Joly, vice-présidente de la région Champagne-Ardenne ;  
Premier suppléant : Madame Valérie Labarre, conseillère régionale de la région Champagne-Ardenne ;  
Second suppléant : Madame Laurence Demonet, vice-présidente de la région Lorraine.

**3ab) Quatre membres représentant les conseillers généraux :**

- Titulaire : Mathieu Hanotin, vice-président du conseil général de Seine-Saint-Denis ;  
Premier suppléant : Monsieur Dominique Lotte, vice-président du conseil général de la Saône-et-Loire ;  
- Titulaire : Madame Claude Seyse, conseillère générale de la Loire-Atlantique ;  
Premier suppléant : Colombe Brossel, conseillère générale du conseil de Paris ;

- Titulaire : Guy-Dominique Kennel, président du conseil général du Bas-Rhin ;
- Premier suppléant : Jean-Marie Geveaux, président du conseil général de la Sarthe ;
- Titulaire : François Lavergne, vice-président du conseil général de la Moselle ;
- Premier suppléant : Max Brisson, vice-président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques ;

**3ac) Deux membres représentant les maires :**

- Titulaire : Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais (37) ;
- Premier suppléant : Monsieur Daniel Groscolas, maire de l'Houmeau (17) ;
- Second suppléant : Philippe Lavaud, maire d'Angoulême (16).
- Titulaire : Christine Scelle-Maury, maire d'Épinay-sous-Sénart (91)
- Premier suppléant : Françoise Ribière, maire d'Igny (91) ;
- Second suppléant : Madame Valérie Kumm, maire de Péronne (80).

**3b) Au titre des deux membres représentant les associations périscolaires :**

- Titulaire représentant la Ligue de l'enseignement :  
Jean-Marc Roirant.
- Suppléants représentant la Ligue de l'enseignement :  
Jean-Paul Albert ;  
Marie-Chantal Genemaux.
- Titulaire représentant la Jeunesse au plein air - JPA :  
Jacques Durand.
- Suppléants représentant la Jeunesse au plein air - JPA :  
Marie-Laure Davy ;  
François Testu.

**3c) Au titre des seize membres représentant les grands intérêts culturels, éducatifs, sociaux et économiques :**

**3ca) Sept membres représentant les fédérations et confédérations syndicales de salariés ou de fonctionnaires :**

- Titulaire représentant la Confédération française démocratique du travail - CFDT :  
Morgane Cantrelle.
- Suppléants représentant la Confédération française démocratique du travail - CFDT :  
Jean-François Dupont ;  
Jean-Luc Gueudet.
- Titulaire représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens - CFTC :  
Gérard Olivier.
- Suppléants représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens - CFTC :  
Alain Rei ;  
Marie-Pierre Merlin.
- Titulaire représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière - CGT-FO :  
Monsieur Paul Barbier.
- Suppléants représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière - CGT-FO :  
Wahab Fakhfakh ;  
Monsieur Claude Charmont.
- Titulaire représentant la Confédération française de l'encadrement - CFE-CGC :  
Monsieur Michel Savattier.
- Suppléants représentant la Confédération française de l'encadrement - CFE-CGC :  
Nadia Daly ;  
Véronique Roche.
- Titulaire représentant l'Union nationale des syndicats autonomes - Unsa-Éducation :

Laurent Escure.

- Suppléants représentant l'Union nationale des syndicats autonomes - Unsa-Éducation :

Denis Adam ;

Françoise Ducroquet.

- Titulaire représentant la Fédération syndicale unitaire - FSU :

Bernadette Groison.

- Suppléants représentant la Fédération syndicale unitaire - FSU :

Jérôme Dammerey ;

Béatrice Gaultier.

- Titulaire représentant l'Union syndicale Solidaires :

Martine Verdonck.

- Suppléants représentant l'Union syndicale Solidaires :

Nathalie Lautrec ;

Pierre Labbe.

**3cb) Six membres représentant les organisations syndicales d'employeurs et les chambres consulaires :**

- Titulaires représentant le Mouvement des entreprises de France - Medef :

Pierre Hardouin Binet de Vauxclairs ;

Maurice Pinkus.

- Suppléants représentant le Mouvement des entreprises de France - Medef :

Élisabeth Bauby ;

Antoine Foucher ;

Jean-Claude Haranger ;

Sandrine Javelaud.

- Titulaires représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGPME :

Didier Genevois ;

Philippe Mérel.

- Suppléants représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGPME :

Jean-Michel Pottier ;

Georges Tissié ;

Jacques Bahry ;

Francis Pétel.

- Titulaire représentant l'Assemblée permanente des chambres de métiers - APCM :

Jean-Pierre Bechler.

- Suppléants représentant l'Assemblée permanente des chambres de métiers - APCM :

Jean-Claude Choquet ;

Jean-Patrick Farrugia.

- Titulaire représentant l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - ACFCI :

Bruno Bouniol.

- Suppléants représentant l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - ACFCI :

Hervé Demazure ;

Rachid Hanifi.

**3cc) Un membre représentant en alternance les présidents d'université et les responsables d'établissement et d'école publics délivrant le diplôme d'ingénieur :**

- Suppléant : Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'université de Haute-Alsace.

**3cd) Un membre assurant la représentation de l'enseignement agricole désigné par le conseil national de l'enseignement agricole :**



- Titulaire : Didier Locicero - CDFT ;
- Suppléant : Bertrand Leblon - Peep.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Nomination et détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Lyon**

NOR : MENH1200345A

arrêté du 21-8-2012

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 21 août 2012, Pierre Arène, administrateur civil, précédemment secrétaire général de l'académie de Strasbourg, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Lyon, pour une première période de quatre ans, du 1er août 2012 au 31 juillet 2016.

## Informations générales

### Appel à candidature

---

#### **Programme d'études en Allemagne, formation à l'enseignement bilingue pour professeurs d'histoire et géographie stagiaires ou titulaires en 1ère ou en 2ème année**

NOR : ESRC1200308V

avis du 10-9-2012

ESR - DREIC 2B

Organisé dans le cadre d'une coopération entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'éducation du Land de Hesse, et financé par le ministère des affaires étrangères français, ce programme offre la possibilité aux professeurs d'histoire et géographie, qu'ils soient stagiaires ou titulaires en 1ère ou en 2ème année, d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne.

Ce programme vise à former ces jeunes professeurs du second degré à l'enseignement en langue allemande d'une partie du programme français de leur discipline et ce, en particulier, dans les établissements d'enseignement secondaire qui proposent un enseignement bilingue (notamment les sections européennes d'allemand et les sections conduisant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur).

Les candidats retenus par une commission de sélection franco-allemande seront accueillis à l'université de Francfort-sur-le-Main. Durant cette période, leur remplacement sera assuré par les académies concernées.

À Francfort-sur-le-Main, les professeurs participant à ce programme effectuent un stage d'enseignement au sein d'un lycée et suivent en parallèle un programme de formation spécifique à l'université, orienté d'après leur discipline et complété par des cours de perfectionnement en allemand, sous la responsabilité d'un tuteur allemand.

#### **Durée du stage**

1 mois (du 14 janvier au 17 février 2013) - Aucune prolongation n'est possible.

#### **Conditions de candidature**

Être admis au concours du Capes ou à l'agrégation d'histoire et géographie 2012 ou avoir été titularisé comme professeur d'histoire et géographie en 2012 ou 2011.

Attention : ne seront éligibles à ce programme et présentés à la commission de sélection que les dossiers comportant l'accord formel du recteur ou de son représentant pour la présentation de cette candidature.

#### **Aide financière**

382 euros.

#### **Connaissance de l'allemand**

De bonnes connaissances de l'allemand, correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), sont exigées. Tous les candidats doivent obligatoirement justifier de ce niveau en joignant à leur dossier de candidature le formulaire du DAAD.

#### **Candidature en ligne**

Sur le site <http://paris.daad.de/daad.html> (rubrique « Bourses »)

#### **Renseignements**

DAAD - Office allemand d'échanges universitaires, Kilian Quenstedt, DAAD Paris, Hôtel Duret-de-Chevry, 8, rue du Parc-Royal 75003 Paris

Téléphone : 01 44 17 02 38. Télécopie : 01 44 17 02 31. Courriel : [profs-stagiaires@daad.de](mailto:profs-stagiaires@daad.de)

**Date limite de dépôt des dossiers** : 30 octobre 2012